PRIMATURE

COMMISSARIAT AU PLAN

DIRECTION NATIONALE
DE LA PLANIFICATION

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple • Un But • Une Foi

PREMIER PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS EN MATIERE DE POPULATION 1996 - 2000

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

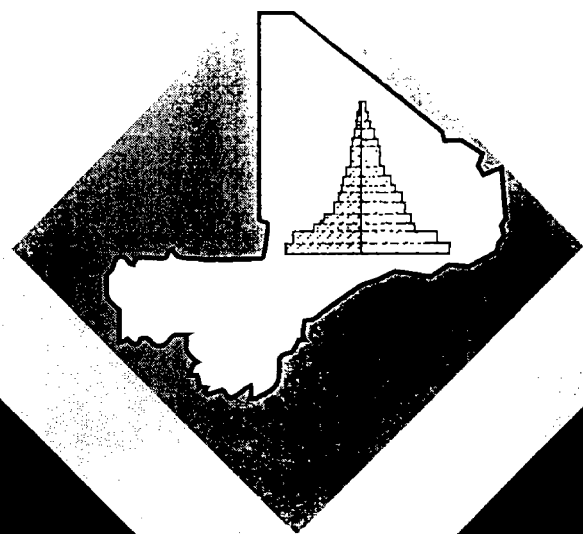

VOLUME VI

Imprim Color Bamako

PROPOSITION DE NOUVEAUX PROGRAMMES

INTRODUCTION :

L'augmentation de la productivité est le moteur de la croissance économique. Les pays qui ont réussi à atteindre un stade de croissance économique soutenue ne l'ont atteint qu'après avoir fait passer le niveau d'éducation de leur population au-dessus d'un seuil minimal d'alphabétisation qui est d'au moins 50% .

Par ailleurs, l'investissement dans l'enseignement est une condition nécessaire mais non suffisante à la croissance économique soutenue. Lorsque l'économie est mal gérée, cet investissement peut être une perte ou un gaspillage.
Le processus par lequel l'éducation contribue à la croissance économique est très complexe.

Cependant, les études existantes prouvent de manière convaincante que :

- les investissements dans l'éducation ont un très fort impact positif sur les facteurs tels que la productivité agricole, la rentabilité de l'investissement dans le capital physique, la santé, la nutrition et la fécondité, ainsi que sur certains comportements sociaux, individuels qui stimulent le développement.Il découle de ce qui précède que la faiblesse du niveau d'éducation de la population affecte négativement la rentabilité de l'investissement dans les autres secteurs ;

- Une forte synergie existe entre les investissements dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la population ;

- l'éducation relève l'état sanitaire de la population grâce, notamment à l'amélioration des connaissances de celle-ci en matière de pratiques sanitaires et nutritionnelles. En plus de l'augmentation de la qualité de la vie, les investissements directs visant à améliorer les conditions de santé et de nutrition ont un impact positif sur la capacité de l'enfant à apprendre, sur la productivité de la main d'oeuvre et sur l'espérance de vie. Ils renforcent ainsi donc l'impact positif de l'éducation ;

- un taux de fécondité élevé entraîne des pressions et demandes croissantes sur les services d'éducation et de santé, sur l'environnement et sur le bien-être familial. Par contre, l'expérience montre que l'éducation constitue l'une des voies les plus efficaces de contrôle de la population. En effet, la rentabilité de l'éducation des filles est particulièrement élevée, du fait du rôle clé que les femmes jouent dans la famille et dans l'économie traditionnelle.

C'est dans ces perspectives que se place ce volume sur la promotion des ressources humaines. Dans ce chapitre, il sera traité :

- une analyse de la situation actuelle du système éducatif malien ;
- les objectifs et les stratégies de développement du secteur de l'éducation ;
- les moyens de leur mise en oeuvre .

I) PRESENTATION DES POLITIQUES SUIVIES ET SITUATION DES RESSOURCES CONSACREES A L'EDUCATION

1.1) Analyse de la situation actuelle du système éducatif

Introduction :

Le Mali est l'un des premiers pays d'Afrique d'expression française au Sud du Sahara à avoir rompu avec l'école coloniale en précédant à la réforme de 1962 qui vise entre autres "un enseignement tout à la fois de masse et de qualité, un enseignement qui puisse fournir avec une économie maximum de temps et d'argent, tous les cadres dont le pays a besoin pour ses divers plans de développement"

Mais cette réforme n'a pas atteint tous ses objectifs et elle a été revue et corrigée plus d'une fois au séminaire national de 1964, à la conférence des cadres en 1968, au deuxième séminaire national de 1978, aux états généraux de 1989, à la table ronde et au débat national de l'éducation en 1991.

Aujourd'hui, force est de reconnaître que l'école malienne est confrontée à d'énormes difficultés qui entravent considérablement son développement. Difficultés qui se situent à tous les niveaux.

Le Système éducatif malien s'articule autour des niveaux et types d'enseignement suivants :

- l'Enseignement Préscolaire et Spécial;
- l'Enseignement Fondamental;
- l'Enseignement Secondaire Général;
- l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel;
- l'Enseignement Normal;
- l'Enseignement Supérieur.

tableau I : Evolution des effectifs durant les cinq dernières années pa ordre d'enseignement.

ANNEE	ENS . FONDAMENTAL			ENS. SECONDAIRE			NORMAL	ENS SUP	ENSEMBLE
	1ER C	2È C	TOTAL	GENE	TECH.	TOTAL			
1988/89	311 873	51 742	363 615	9 401	7 621	17 022	1760	4 569	3 869 966
1989/90	323 354	51 818	375 172	10 359	7 854	18 213	1 330	4 792	399 507
1990/91	340 573	57 185	397 758	9 926	10 538	20 464	894	4 780	423 896
1991/92	375 121	65 273	440 394	14 546	7 830	22 376	543	6 273	469 586
1992/93	438 302	70 862	509 164	15 132	9 440	24 572	439	7 513	541 688

1.1.1) L'Education Spéciale et Préscolaire

Les structures traditionnelles de l'Education ne doivent pas nous faire oublier la petite enfance c'est- à- dire les enfants âgés de 0 à 6 ans.

Durant la période coloniale, il n'existait au Mali que trois institutions préscolaires créées à l'image des écoles maternelles françaises et ne recevant que les enfants des colonisateurs et quelques fonctionnaires privilégiés.

Aujourd'hui, la pays compte 153 institutions préscolaires (dont 55 à Bamako et 98 dans les régions) et 7 institutions spéciales (4 à Bamako et 3 dans les régions). Durant l'année scolaire 1993-1994, l'éducation préscolaire comptant 15.908 enfants dont 7610 fillettes. Le taux de préscolarisation est de 1%.

L'Education Préscolaire assure la prise en charge éducative des enfants âgés de 3 à 6 ans et les prépare pour le premier cycle de l'Enseignement Fondamental. Avec 369 salles de classe et 503 enseignants dont 325 fonctionnaires, l'éducation préscolaire à un défi à relever à savoir l'augmentation du taux de préscolarisation et l'amélioration de la qualité de l'éducation.

L'Education spéciale quant à elle comptait en 1993-1994, un effectif de 453 jeunes et enfants handicapés sur un public ciblé d'environ 10% de la population malienne.
L'Education Spéciale englobe tous les ordres d'enseignement. Elle offrait 32 salles de classe et comprenait 107 enseignants toutes catégories confondues.

jusqu'à ce jour, seules les organisations philanthropiques s'occupent de ce domaine. De réels problèmes d'ordre organisationnel et pédagogique existent au niveau de ce sous secteur.

1.1.2) Enseignement Fondamental :

Base de l'édifice scolaire, l'enseignement fondamental comprend deux cycles :

- le premier cycle qui dure six ans, est sanctionné par le certificat de fin du premier cycle (CFEPCF)

- le second cycle qui dure trois ans, est sanctionné par le diplôme de l'enseignement fondamental (DEF).

L'Enseignement Fondamental a pour objectif "d'apporter aux enfants les connaissances fondamentales indispensables à l'exercice par tout citoyen de ses responsabilités essentielles, économiques et civiques.

Avec 2.070 écoles, l'enseignement fondamental classique comptait durant l'année scolaire 1993-1994, 576049 élèves dont 497869 au premier cycle contre 78180 au second cycle. Le taux de représentativité des filles est de 37% contre 63% pour les garçons.
La situation de la scolarisation au Mali se caractérise par un niveau très bas 32,4% du taux brut de scolarisation.

Ainsi, une grande majorité d'enfant d'âge scolaire ne bénéficie pas de l'éducation de base et il existe une grande disparité garçons et filles. En effet, si le taux brut de scolarisation est de 40% pour les garçons, il se situe à 25% pour les filles. De même, il y a un clivage entre zone urbaine et zone rurale où le taux moyen de scolarisation est de 14%.

Parmi les enfants qui accèdent à l'école un nombre important n'achève pas le cycle éducatif de base et retourne à l'analphabétisme. Les taux de redoublement et d'abandon restent élevés tandis que le taux de réussite aux examens est faible : moins de 50% au certificat de fin d'études du premier cycle de l'enseignement fondamental (CFEPCEF) et moins de 40% au diplôme d'études fondamentales (DEF). Malgré des efforts immenses consentis par les autorités dans l'éducation, les résultats escomptés ne sont pas toujours atteints pour causes entre autres

- de la portion congrue réservée à l'enseignement fondamental dans le budget de l'éducation qui est inférieure à 50% pour un ordre d'enseignement qui regroupe plus de 90% des effectifs

- de la très forte croissance démographique (3,7%) qui a une incidence sur le nombre d'enfants d'âge scolarisable.

Ainsi, l'amélioration quantitative et qualitative de l'enseignement fondamental doit être considérée comme une des tâches principales, un défi à relever.

1.1.3) L'Enseignement Secondaire Général :

L'enseignement secondaire général est dispensé dans les lycées. Il recrute les élèves titulaires du DEF et les prépare en trois ans au baccalauréat malien. Il existe au Mali 25 établissements d'enseignement secondaire général répartis en établissements publics (19, dont 6 à Bamako) et privés (6). Tous les établissements privés sont localisés à Bamako la Capitale.

En 1993-94, l'enseignement secondaire général comptait 21.364 élèves dont plus de 85% dans le public. L'orientation automatique de tous les admis au DEF fait qu'aujourd'hui la capacité d'accueil des établissements est insuffisante pour résorber les flux d'élèves créant une pléthore au niveau des classes. Si aucune mesure corrective n'est prise, cette tendance ne pourra que s'aggraver.

Les effectifs pléthoriques des classes, les volumes horaires hebdomadaires et leur répartition entre les disciplines contribuent à une dégradation du rendement interne. Pour accomplir efficacement sa mission, l'enseignement secondaire général doit procéder :

- à la régulation préalable des flux en amont et à l'intérieur du cycle pour permettre une amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé au moyen d'un renforcement des mesures d'orientation en fonction des capacités d'accueil des établissements.

- à un suivi régulier et précis des scolarités

- à la dotation des établissements en moyens nécessaires (infrastructures, équipements pédagogiques)

- à la formation continue du personnel.

1.1.4) L'Enseignement Technique et Professionnel

Tout comme l'enseignement secondaire général, l'enseignement technique et professionnel relève du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique.

la création récente de la Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel (DNETP) souligne l'importance que les autorités de l'Education accordent à ce secteur.

Si la formation par l'apprentissage n'est pas pour l'heure bien structurée, la création d'une chambre de métier témoigne de l'intérêt porté à son développement, et peut augurer de sa réorganisation.

L'Enseignement Technique et Professionnel se concentre pour l'essentiel dans les établissements localisés à Bamako (avec 40% des élèves dans le public, et 46% dans le privé). Il totalisait un effectif de 13033 durant l'année scolaire 1993-1194 dans 28 établissements.
La formation dans l'ETP se caractérise par un très faible développement des spécialités industrielles. La formation est essentiellement orientée vers les emplois du secteur tertiaire en particulier dans les établissements privés, sans qu'il y ait concordance avec les besoins réels du marché de l'emploi.

La forte demande d'éducation entraîne une croissance rapide des effectifs. L'absence de maîtrise des flux d'entrée compromet la qualité et l'efficacité de la formation dans cet ordre

d'enseignement. Si les infrastructures sont satisfaisantes au lycée technique et à l'ECICA, elles sont déplorables au CFP et les bâtiments des IFP sont exigus et totalement inadaptés.

Enfin, le manque d'information sur le marché de l'emploi et l'insertion professionnelle des sortants de l'ETP rend aléatoire l'évaluation de l'efficacité externe.

Ainsi, il y a lieu pour l'enseignement technique professionnel d'atteindre les objectifs suivants :

- un recentrage des efforts sur les établissements de l'intérieur;

- un recentrage des formations sur les spécialités industrielles;

- un rééquilibrage des filières au bénéfice des formations de type CAP;

- l'élargissement des compétences de l'ECICA par la création d'une filière BTS.

- une plus grande professionnalisation des enseignants

- le renforcement e l'autonomie des établissements

- la mise en place d'un système permanent d'observation de l'insertion professionnelle des jeunes

- la création de nouvelles structures de formation professionnelle.

1.1.5) L'Enseignement Normal

Il assure la formation initiale des maîtres pour les deux cycles de l'enseignement fondamental sous la Direction de l'Institut Pédagogique National (IPN).

Aujourd'hui, l'Enseignement Normal s'étiole, c'est véritablement un dépérissement. Il ne comporte que trois (3) établissements sur huit (8) il y quelques années.

En effet, la formation dans les écoles de l'Enseignement Normal s'appuie sur un recrutement opéré au niveau des bacheliers. Mais la réduction de l'embauche des enseignants dans la Fonction Publique croissait d'année en année alors que le secteur privé n'est pas suffisamment développé pour absorber les maîtres sortants.
En 1993-1994, l'enseignement normal totalisait 439 élèves-maîtres contre 1330 en 1989/1990. La non garantie de l'emploi au sortir des écoles de formation entraîne celles-ci vers leur disparition totale car il serait superflu de déverser sur le marché du travail des agents dont on se préoccupe très peu de la situation après l'école.

1.1.6) L'Enseignement Supérieur

Il n'existe pas d'université au Mali. L'enseignement supérieur est dispensé dans sept grandes écoles : l'Ecole Normale Supérieure (ENSUP), l'Ecole Nationale d'Ingénieurs (ENI), l'Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie (ENMP), l'Ecole des Hautes Etudes Pratiques (EHEP), l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), et l'Ecole Nationale des Postes et Télécommunications (ENPT).

Durant l'année scolaire 1993-1994, une année considérée comme "blanche" du fait des manifestations scolaires l'effectif de ces grandes écoles était environ 7500 étudiants dont 500 sont des expatriés évoluant principalement au niveau de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs et de l'Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie.

Durant la même année scolaire, il y avait environ 1966 boursiers de l'Etat à l'extérieur du pays contre 2606 en 1991-1992.

A l'initiative des autorités maliennnes et des agences internationales, différents rapports et études ont été effectués sur l'enseignement supérieur au Mali.

Il ressort de tous ces rapports et études que le fonctionnement pédagogique, le rendement interne et l'adéquation des enseignements aux besoins de l'économie malienne sont déficients, que les coûts sont élevés. Il a été par ailleurs constaté que la majeur partie des ressources allouées à l'éducation, sert à payer les bourses au détriment des dépenses d'investissement.

Les objectifs visés sont axés sur deux types d'actions :

a) A court terme :

- la régularisation des flux;

- la satisfaction des besoins immédiats nécessaires au fonctionnement normal des établissements.

b) A moyen et long terme :

- la restructuration de l'enseignement supérieur pour permettre une gestion plus efficace des effectifs d'étudiants;

- le renforcement de la qualité des grandes écoles et la dynamisation de la recherche.

A côté des structures traditionnelles de l'éducation, il existe l'alphabétisation fonctionnelle.

1.1.7) L'Alphabétisation

Elle s'inscrit dans le cadre de l'objectif prioritaire d'une éducation de masse.

Au moment de l'indépendance 90% de la population était analphabète. L'évaluation des activités de la DNAFLA a révélé qu'il y avait en 1990, 100.000 auditeurs dont 3.777 femmes et 96.223 hommes avec un taux d'alphabétisation de 18,8%.

Le taux d'alphabétisation par sexe est de 25% pour les hommes contre 11% pour les femmes dont la participation a toujours été faible.

Dans le milieu rural, 95% des femmes sont analphabètes contre 75% en milieu urbain.

Les difficultés à promouvoir des actions d'alphabétisation, d'éducation et de formation de base au profit du plus grand nombre sont dues à plusieurs causes entre autres:

- la limitation dans le temps et dans l'espace, des actions d'alphabétisation et de formation, financée pour la plupart,dans le cadre de projets de développement exécutés par les ODR et les ONG. D'ou une disparité géographique prononcée au niveau de leur implantation.

- à l'approche sélective des groupes cibles en fonction de l'âge, du sexe et de la langue. La plupart des programmes ciblent les adultes hommes ruraux (25ans et plus), faisant des enfants, des jeunes et des femmes des groupes flottant au niveau des centres d'alphabétisation ;

Les Centres d'Education pour le Développement (CED) dont 20 ont été ouverts dans les cercles de Kangaba et de Kati, visent l'alphabétisation des jeunes âgés de 9 à 15 ans en vue d'assurer à tous les jeunes maliens le plein exercice du droit à l'éducation.

Au regard de l'objectif de liquidation de l'alphabétisme, d'énormes sacrifices restent encore à consentir pour permettre aux 80% de la population malienne vivant en milieu rural d'accéder à l'instruction et à la formation sans lesquelles on ne peut espérer durablement leur auto-développement.

1.2) Les Ressources consacrées à l'éducation

1.2.1) Situation du personnel enseignant.

Le recrutement, la formation et la gestion des enseignants comportent des problèmes communs il s'agit :

- de l'utilisation non efficace du personnel enseignant d'après les ratios d'encadrement trop élevés dans le secteur secondaire et supérieur ;

- des disparités sensibles du ratio d'encadrement entre établissement;

- des problèmes spécifiques à chaque niveau d'enseignement se pose sur le plan de la qualité.

Une analyse du tableau II montre que durant l'année scolaire 1992-1993 on dénombrait 14.797 enseignants chargés de cours dans le système éducatif malien tous ordres confondus.

L'Enseignement Fondamental comportant 11.995 enseignants dont 8.688 au premier cycle. Les femmes représentent 21,2% du corps enseignant dans cet ordre d'enseignement.
Signalons que sur 2544 enseignants, 74,6% exercent au niveau du premier cycle contre 25,4% au second cycle

Dans l'enseignement secondaire, on dénombrait 1990 professeurs dont 1094 dans le secondaire général et 896 dans le secondaire technique et professionnel. Si la proportion de femmes parmi le corps professoral est assez importante dans le secondaire général (15,80%) contre 84,2% pour les hommes, elle ne représente que 7,9% dans le secondaire technique. D'une manière générale, les femmes représentent seulement 12,3% du personnel enseignant du secondaire.

Quant à l'enseignement normal, l'effectif du personnel chargé de cours est très faible 75 professeurs dont 10 femmes (13,3%).

Au niveau de l'enseignement supérieur, on y dénombrait 737 professeurs et le nombre de femmes s'élevait à 24 soit 0,14% de l'effectif total.

A l'analyse du tableau, on remarque aussi qu'au fur et à mesure que le niveau d'enseignement augmente la proportion de femmes parmi le personnel enseignant diminue. En effet, elle passe de 21,2% au niveau de l'enseignement fondamental à 13,3% au secondaire et ne représente que 0,14% dans l'enseignement supérieur.

Tableau : II Personnel enseignant dans les différents ordres d'enseignement durant l'année scolaire 1992-1993*.

Ens.	Fondamental			Secondaire			Normal	Supérieur	Ensemble
	1er cycle	2è cycle	Total	Général	Technique	Total	Nor		
Hommes	6790	2661	9451	921	825	1746	65	713	11975
Femmes	1898	646	2544	173	71	244	10	24	2822
Total	8688	3307	11995	1094	896	1990	75	737	17797

* Source CPS/MEB

* Il s'agit du personnel enseignant chargé de cours (permanents et vacataires). Pour plus de fiabilité, les données de l'année scolaire 1992-1993 ont été prises en compte car (1993-1994) est considérée comme "année blanche" au niveau du secondaire et du supérieur.

1.2.2) Les ratios d'encadrement.

Au niveau de l'enseignement fondamental, le ratio moyen

d'encadrement est de 1 enseignement pour 60 élèves au premier cycle et l'enseignement pour 21 élèves au second cycle.

Ce ratio se dégrade au secondaire général où il est de 1 pour 14 élèves et 11 élèves pour un enseignant au secondaire technique et professionnel. Un ratio globalement acceptable mais qui ne doit pas faire d'illusion.

En effet, parmi les 896 enseignants en poste dans l'enseignement technique durant l'année scolaire 1992-1993, 52 sont des assistants techniques dont 80% dans les enseignements technologiques. 416 sont des vacataires sans expérience ni formation pédagogique. Donc, le problème essentiel semble plus qualitatif que quantitatif.

Il est souhaité depuis plusieurs années la mise en place d'une filière de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) qui permettrait de former à la fois des techniciens et le recrutement d'enseignements pour les disciplines technologiques.

Au niveau de l'enseignement supérieur, le ratio d'encadrement est de 10 étudiants pour un enseignant ce qui est très élevé.
Par ailleurs, la composition du personnel enseignant apparaît hétérogène. En effet, sur 737 professeurs recensés en 1992-1993, 330 étaient des professeurs permanents dont 34 assistants techniques. C'est dire que 407 enseignants étaient des vacataires.

D'une manière générale plus le niveau d'enseignement augmente, le nombre d'élèves diminue et le taux d'encadrement augmente.

Le problème de l'encadrement se situe au niveau de la qualité particulièrement dans les disciplines scientifiques et technologiques où l'assistance technique joue un rôle prépondérant.

CONCLUSION

A la lumière de cette analyse, c'est tout l'avenir du système éducatif qui est en cause il est donc urgent pour le Mali de mettre concrètement en oeuvre une politique éducative qui accorde la priorité à l'Education de Base conformément aux recommandations de la conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue à Jomtien en Thaïlande en mars 1990.

Ainsi, à l'avènement de la 3è République, pour répondre aux attentes légitimes des populations en matière d'éducation, il était logique pour les autorités responsables de ce secteur d'établir un diagnostic sans complaisance avant d'engager des actions en profondeur.

En février 1994, les journées de réflexions organisées à tabacoro ont à la suite des forums sur l'éducation fait apparaître de graves distorsions dans le système éducatif malien.
ce séminaire, est l'expression d'une volonté de disposer

d'une politique sectorielle cohérente avec des options stratégiques dans lesquelles le département de l'Education de Base devra résolument s'engager. Ce qui a permis de présenter l'esquisse de la Nouvelle Ecole Fondamentale (N.E.F) et de faire adopter par le Gouvernement lors du comité interministérielle sur l'école le 14 octobre 1994.

Depuis, une réflexion approfondie est menée sur l'éducation de base dans toutes ses dimensions. Cette réflexion a abouti notamment à l'occasion des journées de Reflexions-Actions (Octobre Novembre 1994) sur la refondation du système éducatif,à l'approfondissement des composantes de la NEF: le tronc commun et l'enseignement modulaire.
la NEF est née de quatre exigences:

- l'équité ;
- la cohérence ;
- la qualité ;
- la pérennité de la base du système éducatif.

l'objectif de la NEF se résume ainsi:
" organiser efficacement pour tous les publics, d'âge scolarisable ou l'ayant dépassé, la diffusion de connaissances et de savoir faire ciblés et pertinents pour créer les conditions d'une évolution culturelle, personnelle et collective et contribuer à la dynamique économique en formant des acteurs appropriés à chaque étape du développement général du pays."...

La priorité accordée à l'Education de Base ne signifie pas que les autres niveaux d'enseignement ne sont pas importants : priorité n'est pas exclusivité. Le développement d'un système éducatif doit être à la fois équilibré et hiérarchisé. Tous les niveaux d'enseignement ont un rôle à jouer, en fonction du développement national et des besoins en main-d'oeuvre.

En somme il serait indispensable d'améliorer la qualité et la pertinence du système d'enseignement post-primaire pour que le pays puisse s'approprier les nouvelles technologies et s'adapter aux transformations rapides de l'environnement économique international. Pour cela, il faudrait des mesures destinées à améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement, à mieux lier les formations supérieures aux besoins du marché du travail, et à affecter à des fins pédagogiques une plus grande partie des ressources qui sont maintenant consacrés aux subventions pour les étudiants.

Le défi est donc d'élargir l'Enseignement de Base et de revitaliser les Enseignements : Professionnel, Technique, et Supérieur dans un contexte économique qui ne permet d'augmenter que légèrement le montant des ressources publiques affectées au secteur de l'éducation et de la formation.

II STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EDUCATION

2.1. PROPOSITIONS D'ACTIONS CONCRETES.

2.2.1. Au Niveau de l'Enseignement Fondamental :

les Actions se situent à deux niveaux :

- l'élargissement de la base de la pyramide du système éducatif ;
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé.

a) Elargissement de la base de la pyramide du système éducatif

Tableau III : Evolution du taux d'admission en 1ère année, et du taux brut de scolarisation Objectif; 50% en l'an 2000, et 90% à l'horizon 2020 au 1er cycle de l'Enseignement Fondamental.

Années	Pop.âgée de 7 ans	Nouveaux Inscrits en 1ère A	Taux % admis-sion	Pop.Scolarisable 7-12 ans	Pop.Scolarisée	Pop. non Scolarisée	Taux % Brut de sco
1995	292.359	96.478	33,0	1.565.987	554.786	1.011.201	35,4
2000	325.885	169.460	52,0	1.825.383	912.692	912.691	50,0
2005	360.498	226.393	62,8	1.993.232	1.195.939	797.293	60,0
2010	412.539	303.216	73,5	2.265.370	1.585.759	679.611	70,0
2015	473.093	398.817	84,3	2.621.413	2.097.130	524.283	80,0
2020	512.759	487.121	95,0	2.937.824	2.644.042	293.782	90,0

L'objectif visé est de porter le taux de scolarisation à 50% à l'horizon 2000 et à 90% en l'an 2020. Le relèvement du taux de scolarisation nécessite une augmentation de nouveaux inscrits en 1ère année du premier cycle de l'Enseignement Fondamental. Le taux d'inscription devrait passer de 33% à 52% à l'horizon 2000 et 95% d'ici l'an 2020. En outre, une amélioration du rendement interne du système éducatif est indispensable avec une augmentation du taux de promotion et une diminution significative des déperditions scolaires.

Tableau IV : Estimation de l'effectif scolaire et des besoins en salles de classe au 1er cycle de l'Enseignement Fondamental.

Années	Effect.des élèves du 1erC		Nombre de classes nécessaires	Besoins en salles de classe
	Total	dont Nouveaux Inscrits		
1995	554.786	96.478	9.423	857
2000	912.692	169.460	18.254	8.831
2005	1.195.939	226.393	23.919	5.665
2010	1.585.759	303.216	31.715	7.796
2015	2.097.130	398.817	41.943	10.228
2020	2.644.042	487.121	52.881	10.938
TOTAL	-	-	-	44.315

Une analyse du tableau II montre que le nombre d'élèves au premier cycle qui etait de 497.869 au cours de l'année scolaire 1993-1994, devrait passer à 554.786 en 1995 et atteindre 912.692 élèves en l'an 2000. A l'horizon 2020, cet effectif atteindrait 2.644.042 élèves dont 487.121 seraient des nouveaux inscrits en 1ère année.

Pour atteindre ces objectifs visés, il faudrait que le nombre de salles de classe évolue de 8.566 en 1993/1994 à 18.254 en l'an 2000 et 52.881 en l'an 2020 avec l'hypothèse d'un ratio moyen de 50 élèves par classe. Cela nécessitera la construction de 8.831 nouvelles salles de classe d'ici l'an 2000 et Le nombre total de besoin en salles de classe est évalué à 44.315 classes, avec le recrutement du même nombre de maîtres dont 8.831 en l'an 2000 sachant que le ratio maître/classe au premier cycle est égal à 1.

Le concours d'autres partenaires au développement, des comités de développement et des Organisations Non - Gouvernementales est indispensable. L'encouragement à la création des écoles privées et des écoles coopératives ou de base grâce à l'assouplissement des textes doit être renforcé.

Le relèvement du taux de scolarisation des filles tout en répondant à un souci d'équité contribuera au relèvement du taux de scolarisation global. De même la double division et la double vacation constituent des pratiques permettant une économie de salles et de maîtres.

b) Amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé

Les innovations pédagogiques en cours doivent être renforcées ou repensées. La promotion des langues nationales, l'éducation en matière de population, la promotion de l'enseignement des sciences et de la technologie sont également des moyens permettant de faire acquérir à l'enfant les aptitudes et attitudes positives vis-à-vis des problèmes qui se posent dans son milieu.

La réadaptation du contenu des programmes, le développement des méthodes et méthodologie, la formation des formateurs et du personnel, le développement du matériel didactique constituent également des stratégies d'amélioration des contextes d'apprentissage. La révision des programmes doit être un effort continu.

Dans le cadre du développement des méthodes et de méthodologies, l'Institut Pédagogique National (IPN) à travers le Centre de Formation Continue, assure la formation permanente du personnel enseignant. Ces actions entreprises doivent être renforcées et étendues à l'ensemble du personnel d'encadrement de l'Enseignement Fondamental, grâce à la décentralisation des structures de formation permanente.

Concernant les médersas, des instituts de formation des maîtres devront être créés afin de fournir à ces écoles du personnel qualifié et en nombre suffisant.

2.2.2. Au niveau de l'éducation non formelle :

La Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (DNAFLA) est engagée dans un ensemble de projets qui sont de nature à dynamiser l'expansion de l'alphabétisation. Les axes d'orientation du schéma directeur de l'alphabétisation propose entre autres :

1°) **Le recentrage des objectifs éducatifs et stratégiques de l'alphabétisation fonctionnelle vers une éducation de base non formelle :**

- dispenser un minimum éducatif de base aux adultes, et aux enfants déscolarisés ou n'ayant jamais bénéficié de l'école ;
- établir la passerelle entre l'éducation formelle et non formelle ;
- augmenter le taux d'alphabétisation à 70% ;
- instaurer un processus permanent d'éducation et de formation pour la population cible du non-formelle.

2°) **L'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'action national pour l'éducation non formelle :**

- diversifier les programmes éducatifs en fonction des groupes cibles et de leurs intérêts ;
- décentraliser la planification et la mise en oeuvre des programmes éducatifs en adoptant différentes stratégies éducatives (stratégie nationale, régionale, sectorielle et locale) ;
- intensifier les actions d'accomplissement en matière de formation du personnel du non formelle, de recherche linguistique et pédagogique, de conception de programmes etc ;
- mettre en oeuvre une politique conséquente du livre et de supports didactiques en langues nationales ;
- mettre en oeuvre un système adapté de gestion de l'information sur les actions d'éducation non formelle.

3°) **La mise en oeuvre d'actions de plaidoyer pour la mobilisation sociale autour du schéma directeur au niveau international, national, régional et local :**

- utiliser de façon intensive les moyens de communication de masse : audio-visuels, presses écrites etc. ;
- organiser des tables rondes, colloques et séminaires;
- promouvoir des stratégies innovatrices en vue d'une

grande mobilisation des femmes.

2.2.3. Au niveau de l'Education Préscolaire et Spéciale :

3.1) Education Préscolaire :

Le meilleur environnement pour l'apprentissage à l'âge préscolaire est la famille, et l'entourage de l'enfant qui sont en relation avec ses valeurs et sa culture.

Dans la société malienne en développement, l'éducation préscolaire devient nécessaire pour compléter l'éducation en famille et doit être assurée à autant d'enfants que possible aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Le but de l'éducation préscolaire est de créer les conditions favorisant le développement des capacités sociales, physiques, mentales, émotionnelles de l'enfant. Le développement dirigé de ses capacités à la fois à la maison et dans les institutions préscolaires facilite la transition entre la famille, l'école primaire et la société globale.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de mener des actions suivantes ;

- L'élaboration d'un programme d'éducation préscolaire adapté aux besoins des enfants aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

- la réalisation d'une articulation harmonieuse entre l'éducation préscolaire et l'enseignement fondamental;

- le renforcement de la solidarité communautaire et des initiatives privées par la création de centres de loisirs animés par les personnes âgées des quartiers et villages ;

- l'aménagement d'espaces de jeux et d'infrastructures sportives de plein air pour les enfants ;

- la dynamisation, la multiplication et la décentralisation des structures traditionnelles de prise en charge de la petite enfance ;

- l'information et la sensibilisation des populations sur l'importance de l'enseignement préscolaire ;

- la fixation d'un tarif à la portée des parents

- la formation continue du personnel d'encadrement et sa prise en charge par les Inspections de l'Enneigement Fondamental ;

3.2) Education Spéciale :

les actions préconisées envers les " Groupes Défavorisés " sont :

- la prise en charge par l'Etat de l'éducation et de la réinsertion socio-professionnelle des handicapés ;
- la décentralisation à l'échelle du Territoire des structures de formation des handicapés ;
- la transformation des centres de formation en charge des handicapés en structures centrales à caractère national ;
- l'implication des enseignants dans le suivi des handicapés là où le personnel spécialisé manque et promotion des actions préventives des handicapés ;
- création d'une section de recherche et d'étude pour les enfants handicapés à l'Institut Pédagogique National ;
- élaboration d'un code de protection sociale des handicapés ;
- un engagement plus accru de l'Etat dans la prise en charge des handicapés, cela est d'autant plus important que seules les organisations philanthropiques s'occupent de ce domaine.

III MOYENS DE MISE EN OEUVRE :

3.1. LE FINANCEMENT DE L'EDUCATION :

Depuis l'indépendance, la politique de financement est prise en charge par l'Etat. Cependant, les difficultés économiques et financières font que le pays sollicite l'aide bilatérale et multilatérale sous forme de dons, prêts, octrois de bourses d'études. Actuellement l'Etat a laissé des initiatives aux collectivités locales, aux familles, pour leur participation au financement de l'éducation.

La participation de l'Etat à l'éducation se situe autour de 18 milliards 406 millions de F CFA soit 26% du budget de l'Etat. La part de l'Education de Base ne représente que le tiers du budget consacré au secteur de l'éducation.

Il est difficile d'évaluer les dépenses des ménages pour l'éducation de même que celles des Associations des Parents d'Elèves (APE).

L'éducation bénéficie également de l'aide extérieure qui comprend, l'aide bilatérale et l'aide multilatérale.

- L'aide bilatérale concerne les organismes de financement des Gouvernements des pays amis. Les montants de ces financements sont négociés d'Etat à Etat. La plupart des interventions se fait sous forme de dons.

- L'aide multilatérale concerne les organisations appartenant à plusieurs états. Parmi ces organisations, il y a celles qui octroient des subventions (PNUD, UNICEF, UNESCO, FNUAP, etc.) et celles qui interviennent sous forme de prêts (Banque Mondiale, Banque Islamique pour le Développement, Fonds Africain de Développement et les Fonds Arabes en général).

La Banque Mondiale est l'organisme multilatérale qui intervient le plus souvent sous forme de prêts. Son financement a couvert une part importante des coûts des plus grands projets d'éducation.

L'apport des Organisations Non-Gouvernementales n'est pas négligeable dans le développement de l'éducation. Leurs activités de formation et d'éducation portent sur la formation des cadres qu'elles utilisent et celle des populations bénéficiaires de leurs actions. elles participent aussi à l'effort d'alphabétisation des adultes.

3.2 PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS D'EXECUTION :

Dans le cadre de l'élargissement de la base de la pyramide du système éducatif et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé, un certain nombre de projets sont en cours d'exécution au sein du Ministère de l'Education de Base.

Tableau V : Récapitulation des projets en cours d'exécution :

Projets	Bailleurs de Fonds	Coût	Objectifs	Date de lancement	Durée	Localisation
IVè Projet Education	IDA,USAID ACDI,FAC, PNUD,APE, NORVEGE, MALI.	56200000 $ US	- Renforcer les moyens institutionnels du MEN, - Augmenter les effectifs sco, - Améliorer la qualité de l'enseignement...	JANV.1990	5 ans	BPE
Projet MLI 91/30 PNUD UNESCO (Education Formation)	PNUD,MALI	149488400 FCFA	Appuyer la formulation d'un programme de développement des ressources humaines	FEV. 1993	18mois en cours	BPE
Projet de Développement de l'Ens.de Base. PDE. N°688-0258	AID	20000000 $ US	Fournir un appui supplémentaire au IVè Projet Educ. dans le cadre de l'élargissement de l'éducation de base.	JANV.1992	6 ans	BPE
Projet MLI 92/P01. Educ.Sco. en Matière de Vie Familiale. l'EVP/EMP.	FNUAP	103368000 FCFA	Introduire un programme d'éducation en matière de vie familiale dans l'enseignement formel.	2è phase JANV.1992	4 ans	DNEF
Programme de Formation et Information en environnement. (PFIE)	CEE/CILSS	271000000 FCFA	Valoriser les thèmes d'études relatifs à l'éducation environnementale.	OCT. 1990	5 ans	DNEF
Projet OPEP d'appui à l'Ed de Base	Fonds OPEP	9Millions $EU Etat = 322600 $ EU	Construction et équipement de 312 salles de classe 67 Bureaux, 67 puits équipés à bko,seg,tom,gao,k	MAI 1993	4 ans	BPE

Tableau V : Récapitulation des projets en cours d'exécution (suite):

Projets	Bailleurs de Fonds	Coût	Objectifs	Date de lancement	Durée	Localisation
Promotion de l'enseignement dans les médersas.	UNICEF	960480000 FCFA	Augmenter le taux de scolarisation dans les médersas de 5% à 10% et Améliorer la qualité de l'enseignement dispensé.	JANV.1993	5 ans	DNEF
Projet pilote national d'amélioration de l'école coranique du mali.	RFA / UNESCO	7.800.000 $ US	Améliorer la qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles coraniques.	MAI 1993	15mois	DNEF
Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN : PASEC/MALI	COFEMEN	25000000 FCFA	Produire des analyses de haut niveau en vue de préparer la définition d'une politique éducative nationale.	JANV.1993	2 ans	IPN
Programme Sahélien d'éducation de lutte contre la désertification.(PES)	UNESCO	2800000 FCFA	Valoriser dans l'enseignement scolaire les thèmes d'études relatifs à la lutte contre la sécheresse et la désertification.	OCT. 1992	3 ans	IPN
Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Education. (PAQE)	Institutions des EU : - Div de l'éduc. - Bureau de Recherche, AID.	6.154.850 FCFA	Mettre en oeuvre des stratégies axées sur les activités en salles de classe visant à améliorer la performance des élèves.	MARS.1993	5 ans	IPN
Projet d'élaboration d'un Dictionnaire Africain.	OCDE	2300000 Dollars Canadiens	Favoriser le développement en Afrique OC. d'un ouvrage de référence adapté.	FEV .1993	4 ans	IPN

Tableau V : Récapitulation des projets en cours d'exécution (suite):

Projets	Bailleurs de Fonds	Coût	Objectifs	Date de lancement	Durée	Localisation
Contrat DNAFLA/ OHNV-USAID 688-0233	USAID	192725000 FCFA	Appuyer l'action de l'alphabétisation dans les zones OHNV	JANV.1994	4 ans	DNAFLA
Projet Femmes en milieu rural et environnement.	NORVEGE / UNESCO.	8013329 FCFA	Mettre à la disposition des femmes alphabétisées un ensemble de documents post- alphabétisation traitant des questions d'environnement.	SEPT.1993	18mois	DNAFLA
Programme National de Vulgarisation : (PNVA) volet alphabétisation.	BANQUE MONDIALE	132966960 FCFA	Contribuer au développement du monde rural par l'alphabétisation de 4000 Hommes et Femmes, et l'organisation communautaire.	1994	4 ans	DNAFLA
Promotion de l'Education de Base des femmes et enfants hors école	UNICEF	988725000 FCFA	Alphabétiser et instruire 54000 Femmes de 45 ans et 54000 enfants hors écoles.	JANV.1993	5 ans	DNAFLA
Education Familiale et Promotion Féminine pour la sensibilisation aux problèmes de population MLI/91/015 B/01/31.	FNUAP	201900 $ US	Sensibiliser les femmes sur les problèmes de population.	JANV.1993	2 ans	DNAFLA

Tableau V : Récapitulation des projets en cours d'exécution (suite):

Projets	Bailleurs de Fonds	Coût	Objectifs	Date de lancement	Durée	Localisation
Education pour la promotion de la protection et le développement du jeune enfant.	UNICEF	600000000 FCFA	Parvenir à la prise en charge du développement physique psychologique et social des jeunes enfants dans 100 villages et chefs -lieux d'arrondissements des zones de la bande sahélienne.	JANV.1993	5 ans	DNEPS

Au niveau de l'Enseignement Secondaire Général:

la Coopération Française apporte son assistance à la formation des professeurs à travers "l'opération mathématiques" et "l'opération sciences physiques".

Le Canada de son côté appuie la formation des professeurs de Biologie à travers le Programme de Formation et de Perfectionnement (PREFEP).

Au niveau de l'Enseignement Technique :

- la construction du centre de formation professionnel et d'assistance à l'artisanat de Gao est financée par la Coopération Française pour un montant de 250 millions de F CFA

- et appui la section électronique de l'ECICA pour 300 millions de F CFA.

Par ailleurs, la Banque Mondiale et la France préparent chacun de leur côté un projet de renforcement de la formation professionnelle.

Le Japon a consenti un fonds qui sera consacré au financement d'études permettant une meilleure articulation des formations professionnelles au marché de l'emploi pour un montant de 152 millions de F CFA.

Au niveau de l'Enseignement Supérieur:

aucun projet en cours sur financement extérieur n'a été recensé.

PROPOSITION DE NOUVEAUX PROGRAMMES

3.3. PROJETS ET PROGRAMMES NOUVEAUX :

3.3.1. Au niveau de l'Enseignement Fondamental :

L'objectif visé est de porter le taux de scolarisation à 50% en l'an 2000 et de 90% à l'an 2020. Ce qui nécessiterait la construction de 44.315 salles de classe.(Réf: tableau II de la page 19).

La construction et l'équipement des cantines scolaires dans les zones rurales à accès difficile, est un puissant moyen pour réduire la baisse du taux de scolarisation, améliorer la fréquentation scolaire et l'état nutritionnel des enfants.

- En estimant le coût moyen de construction d'une salle de classe au prix de 1.500.000F CFA en 1995
- L'équipement d'une salle de classe à 1.000.000 F CFA ;
- L'appui aux cantines scolaires à 5.000.000 chaque année,

auxquels il faut appliquer un taux d'inflation de 20% tous les cinq ans, il se dégage un besoin de financement en infrastructures scolaires présenté dans les tableaux ci-dessous.

Tableau VI : Estimation du coût de construction, d'équipement des salles de classe et d'appui aux cantines scolaires: (1994 - 2020)

Années	Besoins en salles de classe	Coût en F CFA
1994-1999	- Construction de 9.688 cl x 1.500.000 - Equipement de 9.688 cl x 1.000.000 - Appui aux cantines sco. 25.000.000	14.532.000.000 9.688.000.000 25.000.000
	Total	24.245.000.000
2000-2004	- Construction de 5.665 cl x 1.800.000 - Equipement de 5.665 cl x 1.200.000 - Appui aux cantines sco. 30.000.000	10.197.000.000 6.798.000.000 30.000.000
	Total	17.025.000.000
2005-2009	- Construction de 7.796 cl x 2.160.000 - Equipement de 7.796 cl x 1.440.000 - Appui aux cantines sco. 36.000.000	16.839.360.000 11.226.240.000 36.000.000
	Total	28.101.600.000
2010-2014	- Construction de10.228 cl x 2.592.000 - Equipement de 10.228 cl x 1.728.000 - Appui aux cantines sco. 43.200.000	26.510.976.000 17.673.984.000 43.200.000
	Total	44.228.160.000
2015-2019	- Construction de10.938 cl x 3.110.000 - Equipement de 10.938 cl x 2.074.000 - Appui aux cantines sco. 51.840.000	34.017.180.000 22.685.412.000 51.840.000
	Total	56.754.432.000
1994-2019	investissement total :	170.354.192.000

Le financement recherché pour la période 1995-1999 est de : **24.245.000.000 FCFA**
Contrbution de l'Etat : **2.424.500.000 FCFA**

3.3.3. Au niveau de l'Institut Pédagogique National.

Les actions doivent tendre :

- au développement et à l'appui à l'éducation à distance par la production d'émissions radio-éducatives pour 61.475.000 F CFA (équipement et matériel) ;
- à la formation de spécialistes en didactique des langues, en conception et en évaluation de manuels scolaires ;

- au renforcement des capacités de l'imprimerie dans la production de manuels scolaires pour 20.371.125 F CFA.

Tableau VII : Estimation du coût des activités de l'Institut Pédagogique National :(1994 - 2019)

Activités	1995 - 1999	2000 - 2004	2005 - 2009	2010 - 2014	2015 - 2019
Equipement	61.475.000	73.770.000	88.524.000	106.228.800	127.474.560
Formation	30.000.000	36.000.000	43.200.000	51.840.000	62.208.000
Imprimerie	20.371.125	24.445.350	29.334.420	35.201.305	42.241.565
Fonction.	25.000.000	30.000.000	36.000.000	43.200.000	51.840.000
Total	136.846.125	164.215.350	197.058.420	236.470.105	283.764.125
Coût total :	1.018.354.125				

Le financement recherché pour la période 1995-1999 est de : **136.846.125 FCF**
Contrbution de l'Etat : **13.684.615 FCFA**

3.3.4. Au niveau de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (DNAFLA)

Les actions doivent concerner les enfants d'âge scolaire non-scolarisés, les jeunes déscolarisés, les femmes, les adultes non encore alphabétisés, les néo-alphabètes et les zones dites diffuses des opérations de développement.

L'alphabétisation de masses nécessitera l'équipement et la rénovation de l'imprimerie de la DNAFLA ainsi que d'autres dépenses que les partenaires devraient soutenir afin que l'éducation de base pour tous ne soit pas un vain mot.

3.4.1. Budget prévisionnel des différents projets

1) **Alphabétisation des enfants en âge scolaire, non scolarisés et déscolarisés :**

Le taux moyen d'abandon au niveau du premier cycle de l'Enseignement Fondamental est de 8,9 % en 1995. Un des objectifs majeurs du Département de l'Education de Base est non seulement l'augmentation du taux de scolarisation, mais aussi l'élevation du taux de rétention avec la diminution des abandons.

Nous ferons l'hypothèse que :

a) le taux d'abandon diminue de 80 % en l'an 2020 autrement dit ce taux passera de 8,9 % en 1995 à 1,8 % en 2020. Ce qui entraînera une diminution annuelle de 0,284 % .

b) le coût annuel d'alphabétisation est estimé à 15.000 FCFA par auditeur. Compte tenu de l'inflation, il augmentera de 20 % tous les cinq ans.

Tableau VIII : Estimation du coût d'alphabétisation des enfants déscolarisés (1995 2019)

Années	Pop. Scolarisée	Taux % d'abandon	Pop. déscolarisée.	Coût unitaire	Coût total
1995	554.786	8,9	49.376	15.000	740.640.000
2000	912.692	7,5	68.452	18.400	1.232.136.000
2005	1.195.939	6,1	72.952	21.600	1.575.763.200
2010	1.585.759	4,6	72.945	25.920	1.890.734.400
2015	2.097.130	3,2	67.108	31.105	2.087.394.340
2020	2.644.042	1,8	47.593	-	-
TOTAL	-	-	-	-	7.526.667.940

Le financement recherché pour la période 1995-1999 est de : **740. 640.000 FCFA**
Contribution de l'Etat : **74.064.000 FCFA**

Tableau IX : Estimation du coût d'alphabétisation des enfants non scolarisés (1995 - 2019)

Années	Pop. Scolarisée	Pop. non Scolarisée	Coût unitaire	Coût total
1995	554.786	1.011.201	15.000	15.168.015.000
2000	912.692	912.691	18.000	16.428.438.000
2005	1.195.939	797.293	21.600	17.221.528.800
2010	1.585.759	679.611	25.920	17.615.517.120
2015	2.097.130	524.283	31.105	16.307.822.715
2020	2.644.042	293.782	-	-
TOTAL	-	-		82.741.321.630

Le financement recherché pour la période 1995-1999 est de : **15.168.015.000 FCFA**
Contribution de l'Etat : **151.680.150 FCFA**

2) Alphabétisation de masse dans toutes les langues, dans les zones diffuses et autres programmes.

Tableau X : Estimation des coûts d'alphabétisation (1995 - 2019)

Programmes	1995 -1999	2000 -2004	2005 -2009	2010 -2014	2015 - 2019
ALPHA. de masse	88.094.800	105.713760	126.856510	152.227815	182.673.375
ALPHA dans les zones diffuses	38.949.000	46.738.800	56.086.560	67.303.870	80.764.645
Emissions radio éducatives	13.524.500	16.229.400	19.475.280	23.370.335	28.044.400
Equipement de l'imprimerie DNAFLA	22.408.235	26.889.880	32.267.860	38.721.430	46.465.715
TOTAL	162.976535	195.571840	234.686210	281.623450	337.948.135
TOTAL GENERAL	1.212.806.170				

Le financement recherché pour la période 1995-1999 est de : **162.976.535 FCFA**
Contrbution de l'Etat : **16.297.650 FCFA**

Tableau XI : Récapitulation des programmes d'alphabétisation (1995 - 2019)

Programmes	1995 -1999	2000 -2004	2005 -2009	2010 -2014	2015 - 2019
Jeunes désco.	740.640.000	1.232.136.000	1.575.763.200	1.890.734.400	2.087.394.340
Jeunes non sco.	15.168.015.000	16.428.438.000	17.221.528.800	17.615.517.120	16.307.822.715
Autres prog.	162.976.535	195.571.840	234.686.210	281.623.450	337.948.135
TOTAL	16.071.631.535	17.856.145.840	19.031.978.210	19.787.874.970	18.733.165.190
TOTAL GENERAL	91.480.795.745				

Le financement recherché pour la période 1995-1999 est de : 16.071 631.535 FCFA
Contrbution de l'Etat : **160.716.315 FCFA**

3.3.5. Au niveau de l'Education Préscolaire et Spéciale

Les actions à mener se situent à deux niveaux :

a) Au niveau général, il s'agit d'assurer la prise en charge de la majorité des enfants de 0 - 6ans, de concevoir un programme d'éducation adapté aux besoins des enfants et aux réalités du pays.

b) Au niveau spécifique, il s'agit de renforcer les structures existantes, de relancer les bases d'une éducation non-formelle, d'identifier les besoins des enfants, et de créer de nouvelles institutions préscolaires de même, il convient d'adopter des mesures tendant à instaurer un code de protection sociale, de dispenser les enfants des personnes handicapées de charges scolaires.

Ces différentes mesures demandent plus de volonté politique. En moyenne au Mali une institution préscolaire comprend trois salles de classe. On estime le coût d'une institution à :

- construction : 7.500.000 FCFA
- équipement : 5.000.000 FCFA
- fonctionnement : 2.500.000 FCFA

On prévoit la construction de dix institutions tous les cinq ans avec une augmentation de 20 % du coût initial.

Tableau XII : Estimation du coût de construction, d'équipement et fonctionnement des institutions préscolaires (1995 - 201

Activités	1995 - 1999	2000 - 2004	2005 - 2009	2010 - 2014	2015 - 20
Construction	90.000.000	108.000.000	129.600.000	155.220.000	186.624.0
Equipement	60.000.000	72.000.000	86.400.000	103.680.000	124.416.0
Fonction.	30.000.000	36.000.000	43.200.000	51.840.000	62.208.0
Total	180.000.000	216.000.000	259.200.000	311.040.000	373.248.0
Coût total :			1.339.488.000		

Le financement recherché pour la période 1995-1999 est de : 180.000. 000
Contrbution de l'Etat : 18.000.000 FCFA

CONCLUSION :

A travers cette étude nous avons tenté de décrire de système éducatif dans son ensemble et de faire un diagnostic de la situation.

Force est de reconnaître que l'école malienne est confrontée à d'énormes difficultés qui entravent considérablement son développement. Difficultés qui se situent à tous les niveaux d'enseignement.

La couverture de l'Enseignement Fondamental stagne à un niveau faible alors que l'Enseignement Supérieur se caractérise par une pléthore d'étudiants, une inadéquation entre la formation et l'emploi et une baisse de la qualité de l'enseignement dispensé.

Quant à l'Enseignement Technique, il est très peu développé au moment même où les perspectives d'emploi à l'issue de la formation générale sont quasi-inexistantes surtout de la Fonction Publique.

Le défi donc est d'élargir l'Enseignement de Base, de revitaliser les Enseignements Professionnel Technique et Supérieur.

La mise en oeuvre de mesures conséquentes et volontaristes destinées à redresser la situation est un préalable au succès des efforts de développement économique et social du pays.

PROMOTION DE LA MAIN D'OEUVRE ET DE L'EMPLOI

Chapitre II : PROMOTION DE LA MAIN D'OEUVRE ET DE L'EMPLOI INTRODUCTION :

INTRODUCTION :

La croissance de la population constitue certes un atout pour le développement économique et social, mais elle représente aussi une contrainte voire un obstacle au progrès économique et social surtout lorsque cette croissance est plus rapide que la croissance économique.

Le développement des ressources humaines passe par la mise en oeuvre de la politique nationale de population. La traduction de cette politique en actions concrètes nécessitera la mise en oeuvre de stratégies appropriées dans tous les secteurs du développement économique, social et culturel afin d'enrayer la pauvreté, élever le niveau de vie et maîtriser la croissance démographique en vue d'atteindre le développement durable.

La finalité de la politique de population est l'amélioration à long terme de la qualité des ressources humaines et de la population, gage d'une croissance économique soutenue à travers l'emploi, l'éducation, la santé, le logement, l'information et la communication, les sports, les arts et la culture, la recherche scientifique et technologique.

Dans cette deuxième partie, nous ferons :

- une analyse des problèmes liés à l'emploi ;
- ensuite nous verrons de la situation générale de l'emploi;
- le bilan d'exécution du plan quinquennal 1987-1991 ;
- les grandes orientations du plan quadriennal 1994-1997 ;
- puis nous ferons des propositions pour la promotion de l'emploi au Mali.

I PROBLEMATIQUE DE L'EMPLOI AU MALI.

1.1. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE :

Au cours des vingt premières années d'indépendance, les autorités maliennes ont opté pour une économie socialiste comme stratégie de développement. Ce qui a entraîné la création des sociétés et entreprises d'Etat. Durant cette période, tous les diplômés nationaux trouvaient un emploi directement au niveau du secteur d'Etat : composé de la Fonction Publique, des sociétés et entreprises d'Etat.

Sous l'effet conjugué de la crise économique internationale et de la croissance démographique, des difficultés financières

sont apparue changeant alors la tendance de la politique ci-dessus mentionnée.

Ainsi au cours des années 1980 le Mali, avec l'appui du Fonds Monétaire International de la Banque Mondiale et les Bailleurs de Fonds bilatéraux, s'est engagé dans un vaste programme de restructuration de son économie. pour stimuler les investissements privés.

A partir de 1992 le Mali a signé avec les mêmes institutions de Breton Woods un nouveau programme d'ajustement structurel renforcé en vue de redresser davantage l'économie. Les programmes ont été pour la plupart caractérisés par :

- une diminution de l'effectif du personnel du secteur étatique par l'application des vagues de compression des travailleurs des sociétés à liquider ou à restructurer ;

- une limitation des embauches par l'Etat avec l'instauration du concours d'entrée dans la Fonction Publique.

Cette situation a conduit à l'apparition sur le marché de l'emploi de nouveaux groupes-cibles à savoir :

les jeunes diplômés, les partants volontaires à la retraite et les travailleurs compressés qu'il faut nécessairement insérés dans le tissu économique. La problématique de l'emploi au Mali doit donc prendre en compte à la fois l'insertion économique de ces groupes-cibles et la résolution des questions de sous-emploi, l'adéquation formation-emploi à travers une dynamisation du secteur privé sur lequel tous les espoirs sont portés.

Face à cette situation, des projets d'appui à la création des PME/PMI ont vu le jour avec l'appui des partenaires au développement : projet FED, projet PNUD/BIT, projet PAPME Canada.

Parallèlement à ces actions, le Gouvernement a mis en place un Fonds Auto-Renouvelable pour l'Emploi (FARE) destiné à la prise en charge des garanties des projets ou d'apports personnels émanant des projets retenus bancables par une institution de crédits. De même, une Cellule d'appui à l'Insertion des jeunes diplômés fut créée auprès de l'ONMOE pour suivre et coordonner toutes les actions de l'Etat et des partenaires au développement en direction des jeunes diplômés en vue de leur insertion professionnelle.

La faiblesse des données statistiques sur la formation et l'emploi, sur les creneaux porteurs d'emploi et sur les secteurs d'avenir, handicape sérieusement l'élaboration d'une politique cohérente d'emploi au Mali.

1.2. PROBLEMES DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DANS SA RELATION AVEC L'EMPLOI

Actuellement le Mali traverse une situation difficile dans le domaine de l'emploi. Le flux des jeunes diplômés issus du système éducatif (environ 3.000 par an), dépasse largement la capacité de l'économie à générer des emplois nouveaux. Sur le plan Démographique, la population en âge actif (15-64 ans) qui était de 3,8 millions en 1987 passera à 5,8 millions en l'an 2000 et dépassera 12 millions en l'an 2020 si les tendances démographiques actuelles se maintiennent. Les difficultés que connaît actuellement le pays dans le domaine de l'emploi se trouveront ainsi aggravées par l'arrivée sur le marché de l'emploi, des jeunes qui entreront dans le groupe d'âges actifs d'ici les 15 prochaines années. La plupart de ces jeunes se verront obligés de s'investir dans le secteur informel dont la capacité de génération d'emploi se trouvera rapidement dépassé du fait de la situation économique générale.

Toute solution au problème d'emploi doit donc s'inscrire dans un cadre cohérent prenant en compte aussi bien la mise en valeur des potentialités économiques du pays que sa dynamique démographique dont les effets sur la main-d'oeuvre perturberont longtemps encore le fonctionnement du marché de l'emploi.

1.3. PROBLEMES MAJEURS DE LA FORMATION ACTUELLE DANS SA RELATION AVEC L'EMPLOI.

1.3.1. Caractère non-pratique de la formation.

Dans l'ensemble, l'enseignement n'a pas été débarrassé de son caractère essentiellement livresque et théorique en parie hérité du système Français dont est issu le système malien.

Il existe une forte tradition d'apparence et de psittacisme (c'est-à-dire une répétition mécanique de phrases, de formules par un élève sans comprendre leur sens) plutôt que des connaissances réelles, pratiques. Ce fait justifie en partie la méfiance systématique des employeurs surtout dans le secteur privé vis-à-vis des "jeunes diplômés" auxquels on préfère des personnes ayant un certain nombre d'années d'expérience. Pourtant un nouveau diplômé ne devrait pas nécessairement être un inexpérimenté.

Même les écoles professionnelles au niveau supérieur sont concernées par le problème de l'insuffisance de formation pratique. Au cours de leur formation, les élèves et étudiants n'ont pas de rapports systématiques et suffisants avec le milieu du travail.

Dans certains pays industrialisés, en dehors de ce que prévoit l'institution de formation pour assurer un contenu pratique, les élèves et étudiants travaillent souvent dans leur domaine de spécialisation ou non. Au Mali, une telle pratique n'existe presque pas.

En l'absence des possibilités au niveau individuel pour les élèves et étudiants c'est dans le cadre de leur formation que ceux-ci peuvent acquérir des compétences pratiques. Mais ces possibilités n'existent pas ou sont insuffisantes. Même dans les établissements les effectifs actuels trop élèves par rapport aux capacités d'accueil limitent la formation pratique.

C'est le cas à l'ECICA ou au CFP par exemple où le nombre d'élèves prévus par poste de travail a en fait doublé et même triplé dans certains cas.

1.3.2. Rigidité des filières de formation.

Le programme des différentes filières dans les écoles professionnelles montre qu'il y a un souci d'ouverture sur les autres disciplines ou filières. Mais les cours en dehors de ceux de la filière sont souvent conçus ou perçus comme un moyen pour avoir une bonne culture générale ou comme une nécessité pour mieux comprendre les matières de la spécialisation ou encore comme une exigence demandée pour la filière. Il n'existe pas de filière secondaire permettant a celui qui cherche un emploi d'être muni de compétences acquises dans le cadre d'une autre filière.

1.3.3. Insuffisance de passerelles entre les filières et les niveaux.

En partie à cause de la spécialisation à outrance, les élèves ou étudiants qui sont orientés dans une filière précise sont en général condamnés à y réussir jusqu'à l'obtention du diplôme final ou alors ils sont exclus et classés comme "déchets". Il n'existe par de réelles passerelles dont pourraient bénéficier systématiquement ceux qui, sans être forcément inaptes, n'ont pas de résultats satisfaisants pour pouvoir continuer dans la filière où ils ont été orientés.

Par exemple un étudiant de 4e année de Médecine ou de 3e année de l'ENI, ou de l'IPR qui se fait renvoyer pour n'avoir pas obtenu la moyenne requise, ne peut-il pas terminer ses études dans un autre programme ? . La réorientation n'est pas systématiquement envisagé pour les élèves ou étudiants engagés dans une filière donnée. Il s'ensuit un gaspillage de ressources humaines et matérielles à travers les redoublements, les exclusions, les abandons.

1.3.4. Manque de préparation des sortants pour une économie libérale.

Dans beaucoup de sociétés même dans les pays industrialisés, les habilités de l'entrepreneur ne sont pas acquises à travers l'école. Il y a des caractéristiques propres à certains milieux ou que l'on acquiert sur le tas.

Cependant dans le cadre d'un changement fondamental d'une économie étatique à une économie libérale, il s'avère nécessaire de repenser le système d'éducation ou le contenu de la formation qui a été conçu pour former les employés du secteur public.

En effet, il n'existe pas encore une préparation effective des élèves et étudiants pour qu'ils soient productifs dans le nouveau contexte en étant créateurs d'emplois, ou au moins auto-employés.

Par exemple, un ingénieur agronome ou un médecin qui peut être compétent en tant que fonctionnaire ou employé d'une société, ne peut pas nécessairement réussir comme entrepreneur. En effet, le programme de formation du médecin ou de l'ingénieur ne contient pas de module, sur l'entrepreneurship, la gestion du personnel, des fonds et du matériel.

Des initiatives ont été prises pour combler ces lacunes en formant des équipes pluridisciplinaires dans le cadre de programme d'assistance à l'installation des jeunes . Mais au niveau individuel les insuffisances existent et risquent de compromettre bien d'initiatives.

II SITUATION GENERALE DE L'EMPLOI

Le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali, réalisé en Avril 1987 a donné comme effectif de la population 7.698.348 personnes dont 3.437.533 actifs soit 44,7% de l'effectif global.

En effet était considérée comme active, une personne soit en activité, soit ne travaillant pas mais à la recherche effective d'un emploi rémunéré ou rémunérateur.

Parmi cette population active, 1.522.674 étaient âgés de moins de 25 ans soit 44,3% et 229.835 de plus de 60 ans soit 6,7%, ce qui prouve la grande jeunesse de la population et en particulier de la population active.

La population active occupée représentait un effectif de 3.409.271 personnes dont les 82,2% travaillent dans le milieu rural confirmant ainsi la forte représentativité du secteur primaire, tandisque le reste soit 17,8% se repartissait entre le secteur secondaire (0,74%) le tertiaire (9,60), l'artisanat (5,4%), la construction (0,4%) et les actifs à secteur mal défini (2,3%).

En analysant la population active occupée suivant le statut dans l'emploi, les données du recensement ont permis de constater que les aides-familiaux (1.979.932 soit 59%) et les indépendants (1.211.046 soit 35%) sont les plus dominants parmi les actifs. Ceci traduit la primauté des secteurs primaire, informel et artisanal. Les salariés (160.310 ; soit 5%) constituent encore une minorité suivant le secteur et la situation dans l'activité principale.

Tableau XIII : Répartition de la population active suivant le secteur et l situation dans l'activité principale

Situation Secteur	Patron	Salariès	Indepdts	Aid-Fami	Apprent	Autres	ND	Ensemble
Primaire	2.849	15.492	975.154	1.802.801	590	2.981	6.855	2.802.722
Second.	76	4.253	1.726	1.284	531	98	39	8.007
Tertiaire	2.454	107.898	126.950	66.248	8.365	11.214	961	324.090
Artisanat	863	2.965	82.059	91.822	4.160	699	349	182.917
Construct	296	3.254	7.591	988	677	213	46	13.065
N.D.	725	26.454	21.566	16.789	3.927	1.280	7.729	78.470
Ensemble	7.263	160.316	1.211.046	1.979.932	18.250	16.485	15.979	3.409.271

Source : DNSI - Résultat du Rec. Gén. de la population et de l'habitat d'Avril 1987.

En procédant à l'analyse de l'activité économique suivant le sexe, il ressort que 62,39% de la population active sont des hommes et 37,61% des femmes.

Cette même analyse à travers les régions, réalisée au niveau de tous les secteurs d'activité montre la prédominance de l'activité masculine sauf pour deux (2) secteurs traditionnellement dominés par les femmes à savoir "l'Artisanat" avec 69,30% et le "commerce" 58,04% des actifs.

L'analyse sectorielle de l'activité montre la prédominance du secteur primaire au niveau de toutes les régions (à plus de 80%) sauf dans le District de Bamako où le secteur tertiaire est le plus dominant avec 68,17% suivi de l'artisanat 8,06%.

Cette situation traduit bien la vocation agro-pastorale de l'activité économique au Mali qui continue à drainer la quasi totalité de la main-d'oeuvre.

L'emploi urbain est très mal défini au Mali à cause de l'absence de données pertinentes. Toutefois, à partir des données du recensement d'Avril 1987, il est possible de tirer quelques conclusions générales avant d'aborder la situation réelle du marché du travail.

En effet, si nous appliquons aux résultats de 1987, la structure de l'emploi urbain de 1976, nous trouvons comme population active un effectif de 398.873 individus dont 350.391 hommes et 48.482 femmes soit 12,2%. La répartition de cette population active occupée donne pour le statut dans l'emploi, la situation suivante :(1)

* 184.006 indépendants (46,5%) ;
* 107.891 salariés (27,0%) ;
* 69.478 aides familiaux (17,4%) ;
* 11.482 apprentis (2,9%) ;
* 26.016 non déclarés (5,6%).

Parmi cette sous-population active urbaine, le District de Bamako représente à lui seul 43% soit 171.405 actifs. Le niveau élevé de cette population peut trouver une explication dans la position stratégique de capitale qu'est le District de Bamako qui attire plus de main-d'oeuvre.

Pour mieux suivre l'emploi dans le District de Bamako, nous allons nous intéresser aux données fournies par l'Office National de la Main d'Oeuvre et de l'Emploi, structure nationale chargée de la gestion publique du marché du travail.

Tableau XIV : Evolution du marché du travail dans le District de Bamako

Désignation	1988		1989		1990		1991		TOTAL	
	ENS.	BKO	ENS.	BKO	ENS.	BKO	ENS.	BKO	ENS.	BKO
DEE	13.874	6.952	13.821	5.230	13.562	5.385	12.506	6.083	53.763	23.65(
OEE	11.187	340	1.363	402	1.577	650	1.007	245	5.134	1.63
D.P	1.180	338	1.317	402	1.571	650	1.007	245	5.075	1.63
DNS	12.694	6.614	12.504	4.828	11.991	4.735	11.499	5.838	48.688	22.01
ONS	7	2	46	-	6	-	-	-	59	

Source : ONMOE - Bulletin trimestriel des statistiques du marché du Distric

- DEE = Demande d'Emploi Enregistrée ;
- OEE = Offre Emploi Enregistrée ;
- DP = Demande Placée ;
- DNS = Demande Non Satisfaite ;
- ONS = Offre Non Satisfaite.

Les statistiques regroupées dans le tableau VIII du bultin trimestriel des statistiques du marché du district de Bamako montrent l'existence entre l'offre d'emploi et la demande d'emploi, d'une forte distorsion de l'ordre de dix (10) demandeurs d'emploi contre une offre d'emploi.

Ce déséquilibre se traduit chaque année par un solde considérable de demandeurs non satisfaits qui avoisine les 90%, traduisant la persistance d'une forte pression sur le marché du travail.

Chaque année, le District de Bamako réceptionne presque plus de la moitié des demandeurs enregistrés dans les différents bureaux de placement. Cette situation s'explique par sa position stratégique de capitale du pays qui se caractérise par sa forte densité de population, l'abondance d'unités de production et des potentialités d'exercice d'activités secondaires.

Parmi les demandeurs d'emploi enregistrés à Bamako, les jeunes diplômés occupent une forte proportion de l'ordre de 40%.

En effet, cette situation a été confirmée par le recensement des jeunes diplômés qui se sont déclarés sans emploi, 5.013 résidaient dans le District de Bamako soit 43%. Elle résulte de la concentration à Bamako de la plupart des structures d'appui aux jeunes diplômés.

Le solde relativement insignifiant d'offres d'emploi non satisfaites s'explique par l'existence d'une inadéquation entre la demande et l'emploi et porte très généralement sur des secteurs très pointus tels que l'informatique, l'électronique ou des postes d'encadrement du secteur du bâtiment et travaux publics.

Par ailleurs, l'enquête emploi dans le District de Bamako réalisée par l'Office de la Main d'Oeuvre en 1988 a permis de cerner la situation du marché de travail à travers les questions posées directement aux personnes âgées de 10 ans et plus.

D'une manière générale, les individus ayant une activité dans le secteur informel sont jeunes et moins instruits que ceux du secteur moderne.

En effet, dans le secteur informel du District de Bamako, 36,8% ont moins de 25 ans alors que pour le secteur moderne, cette tranche ne représente que 19,1%.

Pour le District de Bamako l'enquête emploi de 1988 a donné un taux de chômage de l'ordre de 16% dont 14,7% pour les hommes et 21,6% pour les femmes.

Ce chômage touche en grande majorité les jeunes pour lesquels le taux peut avoisiner les 30%.

Les chômeurs à la recherche d'un premier emploi demeurent les plus nombreux avec presque 66% de l'ensemble. Cette catégorie de chômeurs est essentiellement composée de jeunes car 85% ont moins de 25 ans. Par contre les chômeurs ayant déjà travaillé sont pour la plupart des adultes.

En analysant le niveau d'instruction des chômeurs il se dégage que ceux à la recherche d'un premier emploi sont en grande majorité instruits traduisant ainsi la forte présence de jeunes diplômés sans-emploi sur le marché du travail.

---

(1) Enquête du Secteur Informel au Mali de 1989 "Analyse de l'Emploi et du Chômage : Octobre 1993, page 7.

III Promotion de l'Emploi à partir de la croissance d'activités saines et durables (bilan d'exécution du plan quinquennal de développement économique et social 1987-1991 au 31 Décembre 1991)

3.1. PROMOTION DE L'EMPLOI

Avec la mise en oeuvre du Programme d'Ajustement Structurel (PAS), le Gouvernement a mis en place une stratégie de création d'emplois dans le secteur privé pour pallier les coûts sociaux des licenciements du secteur public et l'arrêt du recrutement à la Fonction Publique. En effet, environ 6.300 travailleurs ont été licenciés entre 1985 et 1989 auxquels s'ajoutent près de 12.000 jeunes diplômés sans emplois.

A cet égard la relance et la promotion du secteur privé dans le cadre de la politique d'ajustement structurel du Gouvernement doivent permettre de générer des emplois pour les jeunes diplômés, les agents licenciés du secteur public et les promoteurs (entrepreneurs privés). Cette relance sera facilitée par la mise en oeuvre d'un ensemble de mesures destinées à stimuler la création de PME/PMI.

Pour promouvoir le développement de l'emploi et encourager l'initiative privée dans la création de PME/PMI le Gouvernement a bénéficié d'une aide importante de la part de différents Bailleurs de Fonds :

- le FED qui a déjà engagé 13,1 millions d'ECU sur la période 1987-1991, poursuit son programme par une nouvelle contribution de 13 millions d'ECU jusqu'en fin 1994 ;

- l'USAID dont la participation est de 21 millions $ US ;

- les Fonds Arabes qui vont mettre en oeuvre 10 millions $ US ;

- la Banque Mondiale mettra en place un programme de développement du secteur privé qui mobilisera 35 millions $ US ;

- le PNUD/ONUDI avec une participation de 1988 à 1991 de 1.687.000 $ US ;

- le PNUD/BIT dans un projet d'assistance à l'emploi des jeunes diplômés et un projet de promotion de l'emploi par la création de PMI-PME sur une ligne de crédit de 1 million de $ US de la Banque Mondiale ;

- la Coopération Canadienne avec une participation de 10 millions de dollars canadiens, dont 5 millions sur une ligne de crédit ;

- d'autres aides bilatérales de la France, de l'Allemagne Fédérale, du Canada, de la Suisse et de la Norvège qui sont engagés dans les actions ponctuelles et limitées d'aide à l'entreprise sous forme d'assistance technique.

A l'issue de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds sur l'emploi tenue en Février 1990, ces derniers se sont engagés auprès du Gouvernement à initier 250 projets de création d'emplois pour une enveloppe d'environ 50 milliards de F CFA.

3.2. REALISATIONS.

Parmi les Résultats obtenus durant la période concernée on peut citer entre autres :

3.2.1. Le projet FED.

* 2.947 dossiers ouverts et traités;
* 498 projets financés (création, réorganisation diversification);
* 2.791 millions de F CFA d'investissement réalisés dont 15% d'apports personnels (436,5 millions);
* 1.827 emplois crées.

Les investissements se répartissent comme suit :

- Agro-pastoral : 28% des crédits octroyés ;
- Industrie : 11% des crédits octroyés ;
- Artisanat : 4% des crédits octroyés ;
- Autres services: 57% des crédits octroyés ;

Les projets financés concernent diverses catégories sociales réparties comme suit :

- jeunes diplômés : 263 projets soit 53% du total ;
- partants volontaires : 25 projets soit 5% du total;
- fonctionnaires compressés : 17 projets soit 3% du total ;
- autres catégories : 193 projets soit 39% du total ;

Ces interventions vont de la micro-réalisation jusqu'à l'établissement industriel et sont concentrées dans le secteur agricole et le sous-secteur agro-industriel (laiteries, mielleries, aliment bétail, réparation de matériel agricole, conditionnement de fruits et légumes, etc.).

3.2.2. Le projet PNUD-ONUDI :

Il a joué un rôle important dans l'exécution du projet FED, puisque son appui technologique concerne 65% des investissements totaux réalisés, 48% des emplois crées et 45% du total des entreprises créées.

Les résultats obtenus :

- nombre de dossiers ouverts : 527 ;
- nombre de dossiers étudiés : 522 ;
- nombre de projets réalisés : 227 ;
- montant des investissements réalisés: 1812 millions CFA;
- nombre d'emplois créés : 883

Le taux moyen de remboursement de la ligne de crédit FED est actuellement de 86% ce qui montre que la plupart des entreprises sont viables.

3.2.3. Le programme d'appui aux PMI/PME Canada

* 129 dossiers étudiés ;
* 9 projets financés.

3.2.4. Le fonds de réinsertion (carrefour de reconversion :CARREC)

2.214 Compressés des sociétés et entreprises d'Etat ont été réintégrés à la date de fin Novembre 1990 dans la vie productive par la création de 2.786 emplois directs pour 1488 projets sur un investissement total de 1.908,5 millions de F CFA

3.2.5. Le programme de développement du secteur non structuré

Initié par l'ONMOE et le BIT en collaboration avec les artisans, il a contribué à la mise en place effective de dix (10) Associations artisanes, dont 5 à Bamako et les 5 autres à Ségou, Kolokani, Bandiagara, Tombouctou, et Niafunké.

3.2.6. l'Union Nationale de Travailleurs du Mali (UNTM)

plusieurs coopératives ont été créées dont :

- la coopérative agro-nord de Gossi avec 90 emplois permanents pour un investissement de 185 millions de F CFA.
- la coopérative des travailleurs de Diré pour un investissement de 10 millions de F CFA.

- le projet d'appui à l'Union Nationale des Coopératives des maraîchers et planteurs du Mali pour un investissement de 700 millions de F CFA. Ce projet a permis d'employer 30 jeunes diplômés comme coopérateurs dans les 3 centres pilotes de Koutiala, Sikasso et Ségou.

3.2.7. le IVè Projet Education

Dans le cadre du projet de consolidation du secteur de l'éducation, il existe une ligne de crédit destinée aux jeunes diplômés.

Lors de la mission de supervision de la Banque Mondiale en octobre 1993, une réunion avec la Caisse Autonome d'Amortissement, la BANK OF AFRICA, la Cellule PNUD/BIT de crédit aux jeunes diplômés et le Bureau des Projets Education, a permis de faire le point sur le fonctionnement de la ligne de crédit . La BANK OF AFRICA a établi une situation à la date du 6 octobre 1993, s'analysant comme suit :(1)

- nombre de crédits engagés : 474 millions de FCFA
- nombre de prêts engagés : 102
- montants des prêts débloqués : 343 millions de FCFA
- nombre de prêts en place : 78
- emplois créés : 398

IV PROPOSITIONS DES GRANDES ORIENTATIONS DU PLAN QUADRIENNAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL 1994-1997

La création d'emploi pour une population d'âge actif qui augmente rapidement est un objectif primordial pour le Gouvernement . A cet égard, une attention particulière sera accordée à l'emploi des jeunes diplômés en direction desquels seront poursuivies et renforcée les actions déjà initiées dans le cadre des projets AGETIPE, FED/PMI-PME, PNUD/ BIT d'appui aux PME et de projet canadien d'appui aux PME.

Des actions spécifiques seront également menées pour créer des emplois en faveur des jeunes en milieu rural et des jeunes non alphabétisés en milieu urbain. Dans ce sens, la stratégie envisagée consiste à développer la main-d'oeuvre, notamment dans le secteur des bâtiments et travaux publics et dans le secteur rural.

La promotion de l'emploi dans le secteur privé comme principal pourvoyeur d'emploi et la relance économique résulteront principalement de l'assainissement des structures économiques et de la relance de l'investissement.

---

(1) aide-mémoire de la Banque Mondiale : 27 octobre 1993 p 13.

Par conséquent, les efforts doivent être poursuivis avec la participation, la coordination et le soutien de tous les secteurs de développement.

En matière d'investissement l'accent doit être porté sur la mise en oeuvre rapide des lignes de crédit et de financement déjà acquises à savoir : la BAD, la Banque Mondiale, l'USAID, la RFA, le Fonds de l'OPEP, et la BID.

V PROPOSITIONS D'ACTIONS : RELATION ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI

La problématique entre l'emploi et la formation doit aboutir à des propositions concrètes pour une meilleure adéquation entre les deux au moment où l'école est accusée de la prolifération des jeunes diplômés sans emploi. Ces propositions sont :

- création des Centres de Formation Techniques et Professionnels Moyens (genre CFP, ECICA) ;
- recrutements alternés plutôt que la suppression des filières des écoles pour lesquelles les sortants ont des difficultés de placement ;
- création d'une filière sur l'éducation des adultes pour assurer un encadrement et une organisation plus efficace des programmes d'alphabétisation fonctionnelle ;
- spécialisation multiple et souple dans les grandes écoles professionnelles ;
- révision de l'ensemble des curricula en vue d'une adaptation aux objectifs de l'économie et pour rendre la formation plus pratique ;

5.1. CREATION DES CENTRES DE FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNEL MOYENS

Quelle que soit la situation apparente actuelle de l'offre d'emploi, il s'avère nécessaire de créer des établissements techniques professionnels de niveaux moyens du genre CFP, ECICA. Ils répondent à des besoins de formation pour le milieu urbain. Il est vrai qu'il existe des projets dans ce sens mais il faut rappeler la nécessité de tels centres et aussi souligner la spécificité qui consiste à créer un établissement pour les deux niveaux (CFP, ECICA) pour chaque Région.

En créant une institution unique pour les deux niveaux, on peut satisfaire les besoins réels en réalisant une économie d'échelle par l'utilisation commune du personnel, des locaux et du matériel, en général coûteux. En outre, on peut mieux coordonner les programmes et les filières aux deux niveaux de formation afin d'éviter la saturation du marché ou une concurrence négative voulue ou involontaire qui consiste à créer par exemple à l'ECICA une filière où justement les sortants du CFP semblent rencontrer moins de difficultés pour trouver un emploi.

Les programmes au niveau de l'ECICA serviraient à accueillir les élèves qui autrement seraient orientés dans les écoles supérieures d'études longues, mais qui ne peuvent pas avoir le rendement académique pour terminer le cycle long. On pourrait ainsi réduire le gaspillage dû aux taux de déperdition élevés dans le supérieur, et permettre d'avoir des ratios convenables d'étudiants/enseignants et étudiants/postes de travail pour les travaux pratiques.

Pour anticiper les problèmes de placement des sortants, il est nécessaire de procéder à une étude approfondie des besoins réels du marché, en faisant un inventaire, régulièrement actualisé, des emplois et métiers possibles du milieu, afin de créer et d'ajuster des filières pertinentes.

5.2. RECRUTEMENTS ALTERNES POUR LES FILIERES SATUREES DES ECOLES PROFESSIONNELLES.

Un des problèmes persistants que l'on rencontre dans la planification macro des ressources humaines à long terme, est la succession de périodes de pénuries et de saturations.

En effet, on ne peut planifier la création de nouvelles filières sur la base de besoins réels du moment sans prendre en considération ou sans pouvoir contrôler tous les facteurs de la non-utilisation optimale de la main-d'oeuvre planifiée : changement des besoins du marché, lenteur de la formation etc. Mais en ne considérant pas la satisfaction des besoins perçus on peut assister à de longue périodes de pénuries.

Pour préserver un certain équilibre, il est nécessaire de ne pas supprimer les filières apparemment saturées. Mais pour éviter une sous-utilisation des "produits" due à la saturation effective du moment, il est nécessaire de ne pas recruter de nouveaux étudiants régulièrement chaque année, mais tous les deux ou trois ans ce qui permet l'absorption des anciens sortants avant que de nouveaux Sortants ne viennent sur le marché du travail, soit en quête d'un emploi salarié, soit pour créer des emplois individuels ou collectifs.

Une étude technique systématique avec les responsables des établissements s'avère nécessaire pour déterminer les filières qui peuvent être préservées grâce aux recrutements alternés.

5.3. FILIERES POUR EDUCATION DES ADULTES :

Tandis que l'on veut développer les programmes d'alphabétisation fonctionnelle, il est frappant de constater l'absence d'une structure de formation appropriée, même au niveau de ceux qui conçoivent et coordonnent le programme.

Etant donné le taux de scolarisation bas, l'alphabétisation de masse ne peut se faire sans l'alphabétisation des jeunes et des adultes non-scolarisés ou qui quittent l'école avant d'avoir acquis des aptitudes à lire et à écrire.

Une étude précise en collaboration avec la DNAFLA, permettra de définir un programme de formation adapté aux besoins réels dans ce domaine.

5.4. SPECIALISATION SOUPLE ET MULTIPLE :

- pour permettre aux sortants de ne pas se sentir désarmés lorsqu'ils ne peuvent pas trouver un emploi dans une seule discipline,

- pour que les employeurs n'aient de réticences justifiées concernant l'emploi de sortants à des fonctions pour lesquelles ils n'ont pas été préparés,

il est proposé que la formation dans les grandes écoles continue à spécialiser les étudiants mais qu'ils y ait trois volets de spécialisation sous la forme suivante :

a) une concentration dominante ;

b) une concentration secondaire ;

c) une concentration d'initiation .

Comme exemple de spécialisation on peut citer :

1) concentration dominante : Histoire-Géographie ;

2) concentration secondaire : Anglais ;

3) concentration d'initiation : Secrétariat.

La concentration dominante est le domaine où l'étudiant a reçu la majeure partie de sa formation, où il est véritablement spécialiste. Il peut avoir des bases assez solides dans la concentration secondaire pour pouvoir exercer un métier qui nécessite des connaissances assez poussées dans le domaine. La troisième concentration permet d'avoir des connaissances d'appoint.

Une personne ayant un tel profit a sans doute plus de chances de trouver un emploi que celle qui se présenterait sur le marché du travail munie de sa seule spécialisation en Histoire et Géographie. On peut facilement envisager des cas où une telle personne aurait au moins autant de chances qu'un secrétaire bilingue.

En faisant l'inventaire des besoins réels de la société, on arrivera à découvrir toute une série de domaines de spécialisation

Comme deuxième exemple, on peut citer :

1) concentration dominante : Mathématique ;

2) concentration secondaire : Physique - Chimie ;

3) concentration d'initiation : Biologie.

Ce professeur spécialiste en mathématique, peut également dispenser des cours dans plusieurs établissements de niveaux différents.

- **Mathématique:** dans les séries scientifiques des lycées et dans les établissements d'enseignement technique ;
- **Physique -Chimie:** dans les séries littéraires des lycées ;
- **Biologie:** au niveau du second cycle de l'Enseignement Fondamental.

Comme troisième exemple, on peut citer :

1) concentration dominante : Construction Civile ;

2) concentration secondaire : Mécanique Générale ;

3) concentration d'initiation : Topographie.

Ainsi, cet ingénieur à sa sortie, est non seulement spécialiste en génie civil, mais aussi il possède la compétence nécessaire en mécanique générale pour être employé dans une usine tout comme il peut être un agent de la cartographie ayant autant de chance qu'une personne spécialiste d'Histoire et de Géographie.

Une étroite collaboration entre différentes filières, différents départements d'études et différentes écoles est indispensable pour réaliser cette formation souple.

5.5. ENRICHISSEMENT ET ADAPTATION DES CURRICULA :

Pour que l'éducation formelle apporte sa contribution dans la socialisation et la formation technique de la population appelée à travailler dans une économie libérale privilégiant "l'entrepreneurship", il est nécessaire de réviser les curricula.

La formation à tous les niveaux où l'on prépare des personnes à entrer dans la vie active, doit contenir des cours, au moins au niveau d'initiation, dans le domaine de la gestion du personnel, des biens et des fonds.

On cite la défaillance dans la gestion comme un des facteurs importants expliquant la faillite des grandes entreprises. Cet handicap est aussi à la base d'échec d'entreprises plus modestes.

Le fonctionnaire en général ou l'employé d'une grande entreprise n'apportent que sa compétence spécifique qui constitue un des inputs dans le processus de production. Le travailleur indépendant par contre doit fournir non seulement tous les inputs de sa production, mais il doit aussi se charger de l'écoulement des outputs de sa production.

En donnant des informations pertinentes à travers la formation on ne garantit pas le succès total, mais on peut contribuer à reduire les risques d'échec.

VI PROPOSITIONS DE PROGRAMMES

6.2. PROGRAMME D'APPUI A LA FORMATION DES ENTREPRENEURS :

Les années 1985-1990 marquent l'avènement au Mali d'une politique de dynamisation socio économique consécutive à la mise en oeuvre d'une Politique d'Ajustement Structurel (PAS) : politique initiée par le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement .

La Politique d'Ajustement Structurel a eu pour effet;

- la liquidation totale de certaines Sociétés et Entreprises d'Etat et la compression de personnels dans d'autres ;
- l'incitation des fonctionnaires au programme de Départ Volontaire ;
- l'organisation du concours d'entrée dans la Fonction Publique pour les conventionnaires ;
- le concours d'entrée à la Fonction Publique pour les jeunes diplômés.

6.2.1. Objectifs du Programme :

- la formation des promoteurs à l'esprit d'entreprise
- la capacité pour les entrepreneurs à gérer eux-mêmes leurs ressources ;
- la reconversion des mentalités ;
- la possibilité pour les opérateurs de créer des unités économiques performantes.

Le programme de formation repose sur un modèle de partenariat éducatif s'appuyant sur :

- un conseil scientifique et technique ;
- un programme scientifique et technique ;
- un programme contractuel ;
- un comité de parrainage.

6.2.2. Justification du programme :

Compte tenu de l'importance numérique de la population cible il a été constaté :

- l'insuffisance des structures de formation des entrepreneurs ;

- l'incapacité pour plusieurs opérateurs économiques de gérer eux-mêmes leurs entreprises afin de préparer des documents comptables fiables ;

- l'incapacité pour certains entrepreneurs ayant des ressources financières importantes, de diversifier leurs activités etc.

Le programme permettra :

- une formation technique et pratique ;

- l'élaboration de dossiers ;

- l'identification de créneaux porteurs pour les entrepreneurs tout en tenant compte de leur profil de formation.

6.2.3. Impact du Programme :

Sa réalisation permettra :

- une meilleure organisation du secteur privé ;

- une formation de personnes ressources capables de dynamiser le tissu économique ;

- la création graduelle de nouveaux emplois ;

- l'augmentation des ressources de l'Etat grâce au paiement régulier des taxes ;

- l'élévation du niveau de vie des populations (compétition entre les opérateurs économiques) révision des prix à la consommation.

Mais force est de reconnaître que la dynamisation du secteur privé engendre plusieurs trains de mesures parmi lesquels il faut citer :

- la mise en oeuvre d'une politique d'incitation à la création d'entreprises ;

- la révision des textes et du code des investissements;

- l'accès aux crédits bancaires et l'abaissement du taux d'intérêt ;

- la moralisation des services de répression de l'Etat afin de lutter efficacement contre la fraude ;

- la mise en oeuvre d'actions diversifiées et complémentaires pour la consolidation des entreprises existantes (sauver les acquis dans le domaine de la promotion de la main-d'oeuvre et de l'emploi).

6.2.4. Les sources de financement :

- coopération multilatérale ;
- coopération bilatérale ;
- solidarité ONG-Nord-Sud.

6.2.5. Dispositions à prendre pour la réalisation du programme :

Le programme de formation des entrepreneurs à l'esprit d'entrepreneur est basé sur les modules de formation suivants :

- Economie ;
- Communication ;
- Informatique bureautique ;

6.2.6. Coût de formation des entrepreneurs

Le programme prévoit la formation de 750 opérateurs économiques tous les cinq ans avec :

. 300 agents de niveau supérieur ;

. 450 agents de niveau moyen ;

. Organismes d'exécution : CARREC

Le coût moyen de formation est de 140.000 FCFA par agent quelque soit son niveau de formation. Toutefois, du fait de l'inflation, le coût sera majoré de 20 % .

Tableau XV : Estimation du coût de formation des opérateurs économiques :

Années	Nbre O.E.	coût unitaire	coût total
1995 - 1999	750	168.000	126.000.000
2000 - 2004	750	201.600	151.000.000
2005 - 2009	750	241.920	181.440.000
2010 - 2014	750	290.304	217.728.000
2015 - 2019	750	348.365	261.273.750
TOTAL	3.750	-	937.441.750

Finanement recherché pour a période 1995-1999 : 126.000.000 FCFA
contribution de l'Etat : 12.600.000 FCFA

6.3. LE RENFORCEMENT DU CENTRE DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL ET RECHERCHE PEDAGOGIQUE DE L'OFFICE NATIONAL DE LA MAIN D'OEUVRE ET DE L'EMPLOI (ONMOE) :

Il serait souhaitable de mener une étude sur la possibilité d'étendre les activités du centre à d'autres secteurs. Le coût de l'étude est estimé à 12.000.000 F CFA.

Il faudra en outre prévoir une enveloppe financière pour la réalisation des recommandations de l'étude.

Cette enveloppe peut-être estimée à 360.000.000 F CFA soit un coût total de 372.000.000 F CFA pour le renforcement du Centre de Perfectionnement de l'Office National de la Main d'Oeuvre et de l'Emploi.

SIGLES

APE : Association des Parents d'Elèves.

BAD : Banque Africaine de Développement.

BID : Banque Islamique de Développement.

BIT : Bureau International du Travail.

BPE : Bureau des Projets Education.

BT : Brevet de Technicien.

CARREC: Carrefour de Reconversion.

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnel.

CFEPCEF: Certificat de fin d'Etudes de Premier Cycle de l'Enseignement Fondamental.

CPS : Cellule de Planification et de Statistique.

DNAFLA : Direction Nationale de l'Alphabétisation et de la Linguistique Appliquée.

DNAS : Direction Nationale des Affaires Sociales.

DNEF : Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental.

DNEPS : Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale.

DNSI : Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique.

ECICA : Ecole Centrale pour l'Industrie le Commerce et l'Administration.

EHEP : Ecole des Hautes Etudes Pratiques.

ENA : Ecole Nationale d'Administration.

ENI : Ecole Nationale d'Ingénieurs.

ENSUP: Ecole Normale Supérieur.

ENMP : Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie.

ETP : Enseignement Technique et Professionnel.

FARE : Fonds Auto-Renouvelable pour l'Emploi.

IPN : Institut Pédagogique National.

IPR :	Institut Polytechnique Rural.
MEN :	Ministère de l'Education Nationale.
MEB :	Ministère de l'Education de Base.
OCED :	Organisation Canadienne pour l'Education et le Développement.
ODR :	Opération de Développement Rural.
ONG :	Organisation Non Gouvernementale.
ONMOE :	Office Nationale de le Main d'Oeuvre et de l'Emploi.
OPEP :	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole.
PAS :	Programme d'Ajustement Structurel.
PME :	Petite et Moyenne Entreprise.
PMI :	Petite et Moyenne Industrie.

BIBLIOGRAPHIE

- N'DRI Thérèse A. LUMUMBA : Adéquation entre la Formation et l'Emploi et l'Emploi au Mali : "Situation de l'Education formelle et besoins de formation" : Projet Education III Mali/Banque Mondiale : Décembre 1985, 47 p.

- Ministère de l'Education Nationale : Débat National sur l'Education Document Final Septembre 1991, 297 P.

- Ministère de l'Education Nationale : Séminaire de démarrage du 4è projet Education. Rapport Final Mai 1990, 279 P.

- Banque Mondiale : L'Investissement dans l'Enseignement Primaire : un préalable au développement économique Février 1993, 12 P.

- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : Mission Universitaire pour la mise en oeuvre de l'Université de Bamako. Rapport Final. Avril 1993, 165 P.

- Tane Mahamane Bamba : Politique Nationale de Population. Plan d'Action "Promotion des Ressources Humaines". Rapport Final. Décembre 1991, 64 P.

- Direction Nationale de la Planification : Bilan d'exécution du Plan Quinquennal de Développement Economique et Social (1987 - 1991) au 31 Décembre 1991. Mars 1992, 98 P.

- Direction Nationale de la Planification : Rapport National sur la population : MALI. Juin 1993, 39P.

- Direction Nationale de la Planification : Propositions des Grandes Orientations du Plan Quadriennal de Développement Economique Social et Culturel (1994 - 1997), Août 1993, 41 P.

- Direction Nationale de la Planification : Déclaration de la Politique Nationale de Population du Mali, Septembre 1993, 47 P.

- El Hadji Brahima SIDIBE : Enquête du Secteur Informel au Mali 1989 "Analyse de l'Emploi et du Chômage", Octobre 1993, 47P.

- Banque Mondiale : Projet de Consolidation du Secteur de l'Education (Cr 2054 -MLI) : Mission de Supervision : AIDE - MEMOIRE, Octobre 1993, 14P.

0810114

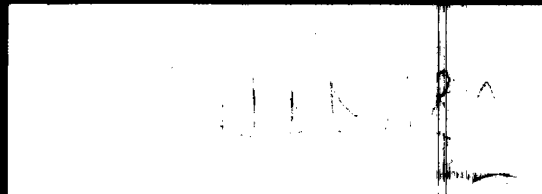

08/0124

PRIMATURE

COMMISSARIAT AU PLAN

DIRECTION NATIONALE
DE LA PLANIFICATION

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple • Un But • Une Foi

PREMIER PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS EN MATIERE DE POPULATION 1996 - 2000

RÉPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

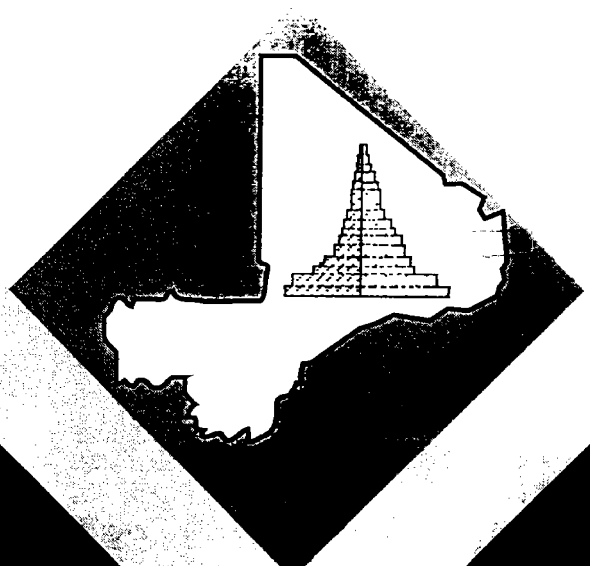

VOLUME VII

Imprim Color Bamako

SOMMAIRE

ABREVIATIONS i

INTRODUCTION 2

I. SITUATION ACTUELLE, PROBLEMES IDENTIFIES 3

A- LA REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION MALIENNE ET SES DETERMINANTS 3

1. Répartition de la population par région en 1976 3
2. Répartition de la population par région en 1987 4
3. Evolution entre 1976 et 1987 5
4. Les déterminants de la répartition spatiale de la population 6

B- EVOLUTION DE LA POPULATION URBAINE ET CONSEQUENCES DEMO-SOCIO-ECONOMIQUES 7

1. Définition 7
2. Population urbaine en 1976 7
3. Population urbaine en 1987 10
4. Evolution de la population urbaine entre 1976 et 1987 13
5. Conséquences démo-socio-économiques 14

C- MOUVEMENTS MIGRATOIRES CONJONCTURELS ET CONSEQUENCES DEMO-SOCIO-ECONOMIQUES 18

1. Objectifs 18
2. Identification 19
3. Déplacements des populations et régions d'implantation 21
4. Conséquences démo-socio-économiques..... 23
5. Matrice migratoire 24

II. LES PROGRAMMES EXECUTES OU EN COURS D'EXECUTION POUR LA REDISTRIBUTION SPATIALE DE LA POPULATION 26

2.1 Programme de réhabilitation des populations déplacées 26
2.2 Esquisse d'un schéma national d'aménagement du territoire 27

III. PROPOSITION DE NOUVEAUX PROGRAMMES 29

Projet 1 : Conséquences démographiques des grands ouvrages sur les populations migrantes 29

Projet 2 : Renforcement des capacités d'aménagement du territoire 31

ABREVIATIONS

ESAT	:	Esquisse d'un Schéma d'Aménagement du Territoire
FNUAP	:	Fonds des Nations-Unies pour la Population
PNUD	:	Programme des Nations-Unies pour le Développement
CNUCED	:	
CEA	:	
BSP	:	
DADSG	:	
DNP	:	Direction Nationale de la Planification
CRD	:	Comité Régional de Développement
PIRT	:	Projet Inventaire des Ressources Terrestres
PNLCD	:	Plan National de Lutte contre la Sécheresse et la Désertification
PLANSAR	:	Plan de Salubrité Rurale
ODR	:	Opérations de Développement Rural
OMVS	:	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
DAT	:	Direction de l'Aménagement du Territoire

INTRODUCTION

Le Mali, est un vaste pays avec 1 240 000 km2 de superficie s'étalant sur 1 800 km d'Est en Ouest et 1 500 km du Nord au Sud. Les conditions naturelles (climat, végétations et relief) ont largement influencé la distribution de la population sur le Territoire national. C'est ainsi qu'on distingue deux zones de peuplement différentes :

- d'une part, les régions du Nord, désertiques et subdésertiques constituées par Gao et Tombouctou dont la densité atteint à peine 1 habitant au km2.

- d'autre part, les autres régions soudanienne et soudano-guinéenne dont la densité peut dépasser 10 habitants au km2 (et cachant de grandes variations). Cependant, la densité, en elle-même est un mauvais indicateur car la population n'est pas uniformément répartie sur le territoire national.

Si à cette mauvaise répartition géographique de la population engendrée par les conditions écologiques et climatiques nous ajoutons les problèmes de migrations essentiellement dues aux migrations d'origine rurale urbaine et notamment l'attraction des populations vers les centres urbains (District de Bamako), cela aboutit à une concentration de la majorité de la population nationale sur une petite portion du territoire (11% de la superficie du pays abrite plus de 65% de la population).

Cette situation engendre d'énormes problèmes d'environnement, de santé, d'emploi, de transport etc.

Pour aboutir à un développement harmonisé du pays, il faut corriger ce déséquilibre dans la répartition géographique par des actions concrètes. C'est pourquoi il sera proposé un programme d'action dans la deuxième partie de ce document après que l'état de la question dans la première partie soit taité.

I - SITUATION ACTUELLE, PROBLEMES IDENTIFIES

A- LA RÉPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION MALIENNE ET SES DÉTERMINANTS

Les analyses de cette partie du document seront menées à partir des deux principales sources de données disponibles à savoir les recensements généraux de la population et de l'habitat de 1976 et 1987.

1. Répartition de la population par région en 1976

Tableau 1 : Population et densité selon la région en 1976

RÉGION	POPULATION		DENSITÉ ht/km2
	EFFECTIF	%	
KAYES	872 750	13,65	7,2
KOULIKORO	932 237	14,58	10,0
SIKASSO	1 098 068	17,17	15,3
SEGOU	1 082 224	16,22	18,3
MOPTI	1 129 041	17,65	14,2
TOMBOUCTOU	490 456	7,67	1,0
GAO	370 903	5,80	1,2
BAMAKO DISTRICT	419 239	6,56	1664
ENSEMBLE MALI	6 394 918	100,00	5,1

Source : Analyse de RGP de 1976

L'examen de ce tableau, suscite deux types de commentaires

1.1 La Répartition par région

Le tableau 1 donne la répartition de la population par région. On note que les proportions varient entre 5,80% et 17,65%. Ainsi, la région qui abrite le moins de personnes est la septième région (Gao) avec 5,80% de la population, tandis que celle qui abrite le maximum d'individus est la cinquième région (Mopti) avec 17,65% de la population ; ce chiffre représente le pourcentage le plus élevé. Après Mopti, Sikasso venait en deuxième position avec 17,17% de la population, suivie par Ségou avec 16,22%. Ensuite, viennent Koulikoro et Kayes avec respectivement 14,58% et 13,65%. Dans l'autre sens, après Gao viennent Bamako-District avec 6,56% ensuite Tombouctou avec 7,67% de la population.

Ceci montre déjà, une grande diversité dans la répartition géographique de la population. Tandis que Sikasso, à lui seul occupe 17,17% de la population, Gao et Tombouctou, réunis n'abritent que 13,47% de cette population. Eu égard aux vastes superficies qu'occupent ces deux régions, ceci renvoie à ce qui est cité dans l'introduction, à savoir que 65% de la superficie du territoire n'abrite que 11% de la population.

A côté de la disparité dans la répartition géographique, il faut également noter une diversité dans les densités de peuplement.

1.2 Les Densités de peuplement

En 1976, elles variaient entre 1 et 18,3 habitants/km2 avec une moyenne de 5,1 hts/km2 pour l'ensemble du pays sans Bamako - District. De même que les proportions, les densités vont de 1ht/km2 à Tombouctou à 1,2 hts à Gao pour atteindre 18 hts/km2 à Ségou ; 15,3 hts/km2 à Sikasso 14,2 hts/km2 à Mopti ; en passant par 7,2 hts/km2 à Kayes et 10 hts/km2 à Koulikoro.

La diversité de la répartition de la population semble encore plus prononcée à partir des densités de peuplement. En effet, alors que Ségou a lui seul abritait 18,3 hts/km2, les trois régions réunies (Kayes, Tombouctou, et Gao) abritaient moins de 10 hts/km2 (9,4 hts/km2).

Cette situation dans la répartition spatiale n'est pas spécifique à l'année 1970 ; elle se retrouve après les années 80. En effet, la même diversité dans la répartition spatiale de la population réapparait au recensement de 1987.

2. Répartition de la population par région en 1987

Tableau 2 : Population et densité selon la région en 1987

RÉGION	POPULATION			DENSITÉ ht/km2
	EFFECTIF	%	SUPERFICIE KM²	
KAYES	1 067 007	13,86	119 743	8,9
KOULIKORO	1 197 968	15,57	95 248	12,5
SIKASSO	1 310 810	17,03	70 280	18,7
SEGOU	1 339 631	17,40	64 821	20,7
MOPTI	1 282 617	16,66	79 017	16,2
TOMBOUCTOU	459 318	5,97	496 611	0,9
GAO	380 722	4,95	322 002	1,2
BAMAKO DISTRICT	658 275	8,56	252	2 612,2
ENSEMBLE MALI	7 696 348	100,00	1 247 974	6,2

Source : Analyse du RGPH de 1987 : Etat de la population

2.1 La Répartition de la Population par région

Comme en 1976, en 1987, les régions de Gao et Tombouctou apparaissent comme celles abritant le moins de personnes avec respectivement 4,95% et 5,97% de la population. Elles sont suivies de Bamako avec 8,56%. Dans l'autre sens, vient en tête Ségou '17,40%) suivie de Sikasso (17,03%) Mopti vient seulement en troisième position avec 16,66% suivie de Koulikoro (15,57%). Kayes vient en cinquième position avec 13,86% de la population.

Comme en 1976, ces proportions apparaissent comme variées, allant de 4,95% (Gao) à 17,40% (Ségou) en passant par 13,86% (Kayes). De même que les proportions les densités de peuplement sont tout aussi variées.

2.2 Les Densités de Peuplement

Elles vont de 0,9 hts/km2 à Tombouctou et 1,2 hts/km2 à Gao pour atteindre 16,2 hts/km2 à Mopti ; 18,7 hts/km2 à Sikasso et 20,7 hts/km2 à Ségou en passant par 12,5 hts/km2 à Koulikoro et 8,9 hts/km2 à Kayes. Ce qui représente une moyenne de 6,2 hts/km2 pour l'ensemble du Mali sans le cas de Bamako - District.

De la même manière qu'en 1976, en 1987; la diversité de la répartition géographique de la population apparait plus nettement.

En effet, alors que Ségou à elle seule abrite plus de 20 hts/km2, les trois régions de Kayes, Tombouctou et Gao réunies n'abritent que 11 hts/km2.

3. Evolution entre 1976 et 1987

Pendant la période inter-censitaire, la répartition géographique de la population malienne a évolué.

3.1. Évolution des effectifs et Proportions

En 1976, la région de Mopti abritait le plus de personnes alors qu'en 1987, elle vient seulement en troisième position après les régions de Ségou et Sikasso. En 1976, la région de Tombouctou occupait le troisième rang, occupait en 1987, l'avant dernière position. De la même façon les densités ont connu une certaine évolution.

3.2. Évolution des Densités de Peuplement

Les densités ont évolué entre les deux recensements mais en respectant le classement observé en 1976/ En effet, on observe que chaque région se stabilise à la position observée en 1976, malgré une évolution des chiffres. La densité moyenne est passée de 5,1 à 6,2 hts/km2.

3.3. Cas particulier de Bamako

Entre les deux recensements, la densité de peuplement du District de Bamako qui dépassait de très loin celle des autres régions en 1976, est passé de 1 664 hts/km2 à 2 612 hts/km2 accusant ainsi une augmentation de plus de 63%. Ceci est dû à plusieurs facteurs qui seront évoqués au chapitre suivant.

4. Les Déterminants de la Répartition spatiale de la Population

Cette diversité dans la répartition géographique de la population aussi bien à travers les effectifs et proportions de population que dans les densités de peuplement est due à plusieurs facteurs.

4.1 Les facteurs géographiques :

L'analyse des facteurs géographiques sera faite à partir des cinq groupes démo-économiques constitués par les huit (8) régions.

a) Groupes 1 : Gao et Tombouctou

L'examen des tableaux 2 et 3 nous fait remarquer que les densités les plus faibles sont dans les régions de Tombouctou et Gao. Ceci n'est pas surprenant pour qui sait que la plus grande partie de la superficie de ces deux régions est constituée par le désert ; les précipitations annuelles atteignent rarement 300 mm/an. Ces deux régions connaissent des conditions climatiques très rigoureuses avec de très grandes variations de température (de très grandes chaleurs et très grand froid), les conditions de vie y deviennent particulièrement dures. Si nous ajoutons à ces facteurs le caractère nomade de ces populations, nous aboutissons à un départ de ces populations à la recherche de conditions de vie plus clémentes.

b) Groupe 2 : Mopti

Après Gao et Tombouctou, vient Mopti région de transit entre les régions du nord et du sud.

Les problèmes de cette région s'apparentent un peu à ceux du premier groupe : conditions climatiques assez dures. Cette situation pousse les résidents à rechercher des endroits plus cléments.

c) Groupe 3 : Kayes

Située à l'Ouest du pays, Kayes apparait comme une région très enclavée et connaît les mêmes conditions climatiques que les deux groupes précédents. Cette région est particulièrement reconnue pour sa forte émigration internationale à prédominance masculine.

d) **Groupe 4** : Koulikoro Sikasso-Ségou

Contrairement à ces trois premiers groupes, le groupe de Koulikoro, Sikasso, Ségou considéré comme le grenier du Mali regroupe 50% de la population totale du Mali sur moins de 18% du territoire national. Ce quatrième groupe connaît de meilleures conditions climatiques, néanmoins, la population se dirige vers la capitale qui constitue le cinquième groupe de classification.

e) **Groupe 5** : Bamako-District

C'est une région d'attraction des populations résidant dans les zones déshéritées.

Le District de Bamako se caractérise ainsi par des densités élevées qui engendrent des problèmes socio-économiques difficiles.

4.2. **Les facteurs climatiques** :

L'étude des facteurs climatiques nous a permis de montrer deux phénomènes importants que sont les migrations et l'urbanisation lesquels feront l'objet des chapitres suivants.

B. ÉVOLUTION DE LA POPULATION URBAINE ET CONSÉQUENCES DEMO-SOCIO-ECONOMIQUES

Comme dans le chapitre précédent, l'étude de la population urbaine, se fera à l'aide de quelques tableaux.

1. Définition :

Comme définition du centre urbain, nous retiendrons celle du Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Seront considérées comme urbaines les agglomérations de 5 000 habitants et plus, les chefs lieux de Régions, de communes et de cercle. Ceci, pour des raisons pratiques (les deux principales sources de données étant les deux Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat).

Cette définition pose certainement quelques problèmes. En effet, de cette façon, les centres urbains incluent des agglomérations à aspect plutôt rural si l'on se réfère à l'activité qui demeure essentiellement rurale. Cependant, elle reste une définition, donc imparfaite et sujette à l'amélioration. Cette définition sera donc adoptée dans ce chapitre.

2. Population Urbaine en 1976

2.1. Centres Urbains et Population Urbaine en 1976

Tableau 3 : Répartition des Centres Urbains par Taille et par Région

	-5000 HBTS		5.000 9.999		10.000 19.999		20.000 49.999		50.000 99.999		100.000 et plus		TOTAL	
	NBRE	EFFECT	NBRE	EFFECT	NBRE	EFFECT	NBRE	EFFECT	NBRE	EFFECT	NBRE	EFFECT	NBRE	EFFECT
KAYES	4	9490	2	11015	2	29208	1	49431	-			-	9	99144
KOULIKORO	2	9072	3	22876	1	16134	1	24831					7	72913
SIKASSO	3	10390	2	12405	1	17410	2	73659					8	113864
SEGOU	1	2179	6	38522	2	27606	1	23379	1	65426			11	157111
MOPTI	4	15586	6	40705	1	10275							12	119888
TOMBOUCTOU	1	4521	2	15490	2	29634			1	53322			5	54085
GAO	4	13712					1	30863					5	44575
DIST.BAMAKO											1	419239	1	419239
TOTAL	19	64950	21	141463	9	130267	6	202162	2	118748	1	419239	58	1076829

Source : Analyse du RGP de 1976.

Au regard de la définition adoptée, il apparait qu'en 1976, la population urbaine totale se répartissait entre 58 centres classés comme centres urbains dont 19 doivent leur classification au critère administratif de chef-lieu de cercle bien que n'atteignant pas 5 000 habitants. Sur l'ensemble de ces 58 centres seuls deux comptaient entre 50 000 et 99 999 habitants tandis qu'un seul comptait plus de 100 000 habitants (le District de Bamako). Les régions de Ségou et Mopti enregistraient les plus grands nombres de centres urbains avec respectivement 12 et 11 centres.

2.2 Répartition de la Population par région et zone de résidence : en 1976

Tableau 4 : Répartition de la population par région et zone de résidence (Effectif et % par région).

REGIONS	TOTAL		RURAL		URBAIN	
	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%
KAYES	872 750	100	775 606	88,87	99 144	11,13
KOULIKORO	932 237	100	859 324	92,18	72 913	7,82
SIKASSO	1 098 068	100	984 204	89,63	113 864	10,37
SEGOU	1 082 224	100	925 113	85,48	157 111	14,52
MOPTI	1 129 041	100	1 009 153	89,38	119 888	10,62
TOMBOUCTOU	490 456	100	440 361	89,79	50 095	10,21
GAO	370 903	100	326 328	87,98	44 575	13,02
DISTRICT BAMAKO	419 239	100	-	-	419 239	100,0
ENSEMBLE	6 394 918	100	5 318 089	83,16	1 076 829	16,84

Source : Analyse du RGPH de 1976

Ce tableau fait apparaitre l'importance relative de la population vivant dans les centres urbains c'est-à-dire les taux d'urbanisation. A ce titre, Ségou apparait comme la région la plus urbanisée abritant 14,5% de la population urbaine bien que renfermant de gros villages d'agriculteurs (zone de l'Office du Niger). Gao et Kayes suivent avec respectivement 12 à 11,1%. pour ce qui concerne ces deux régions qui ont été sérieusement frappées par la sécheresse, il s'agit là d'un phénomène conjoncturel. En effet, un grand nombre de ruraux de ces régions ont trouvé refuge chez des parents vivant dans les centres urbains contribuant ainsi à gonfler la population des dits centres. Ensuite Koulikoro apparaissait en 1976 comme la ville la moins urbanisée venant de loin après Tombouctou avec seulement 7,8% de taux d'urbanisation.

Ainsi, en 1976, le Mali apparaissait comme un pays peu urbanisé avec seulement 16% de taux d'urbanisation.

2.3. Importance relative des populations urbaines en 1976

Tableau 5 : Population par zone de résidence et région

RÉGION	ZONE RURAL		ZONE URBAINE	
	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%
KAYES	773 606	14,55	99 144	9,21
KOULIKORO	859 324	16,16	72 913	6,77
SIKASSO	984 204	18,51	113 864	10,57
SEGOU	925 113	17,39	157 111	14,59
MOPTI	1 009 153	18,97	119 888	11,15
TOMBOUCTOU	440 361	8,28	50 095	4,65
GAO	326 328	6,14	44 575	4,13
BAMAKO DISTRICT			419 239	38,93
ENSEMBLE MALI	5 318 089	100,00	1 076 829	100,00

Source : Analyse du RGPG - 1976

L'examen de ce tableau montre que Bamako représentait en 1976, 38,93% de la population urbaine. Elle est suivie par Ségou (14,59%), Mopti (11,15%) et Sikasso (10,57%). Tadis que, Tombouctou et Gao abritaient le moins de population urbaine avec respectivement 4,13% et 4,65%.

Cette situation semble tout à fait normale étant donné les caractéristiques de ces différentes régions.

3. Population urbaine en 1987

3.1. Répartition des centres urbains et de la population urbaine

Tableau 6 : Répartition de la population urbaine centres urbains/taille et région

	TAILLE													
	Nbre	Total popul.	Nbre	< 5000 lits pop.	Nbre	5000 à 9999 pop	Nbre	10000-19999 pop	Nbre	20000-49999 pop	Nbre	50000-99999 pop	Nbre	100000 + pop.
Kayes	10	135 507	2	4 508	4	26 559	2	33 595	2	70 845	.	.	.	.
Koulikoro	10	114 514	1	3 253	6	44 961	1	11 854	2	54 446	.	.	.	.
Sikasso	10	181 117	1	3 181	6	34 648	.	.	2	70 238	1	73 050	.	.
Ségou	8	185 051	.	.	4	30 777	2	35 328	1	30 261	1	88 885	.	.
Mopti	7	117 544	1	1 702	4	30 271	1	11 792	.	.	1	73 979	.	.
Tombouctou	7	83 722	.	.	4	25 924	2	25 923	1	31 925	.	.	.	.
Gao	6	85 421	1	3 750	4	26 797	.	.	.	.	1	54 874	.	.
District Bamako	1	646 153	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	646 163
Ensemble Mali	59	15 492 289	6	16 394	32	219 737	8	118 492	8	257 715	4	290 788	1	646 163

3.2. Répartition de la Population par Zone de Résidence

Tableau 7 : Répartition de la Population par Zone de Résidence et Région en 1987

REGIONS	TOTAL		RURAL		URBAIN	
	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%
KAYES	1 067 007	100	925 910	86,78	141 097	13,22
KOULIKORO	1 197 968	100	1 057 541	88,28	140 427	11,72
SIKASSO	1 310 810	100	1 115 480	85,10	195 330	14,90
SEGOU	1 339 631	100	1 109 965	82,83	230 066	17,17
MOPTI	1 282 617	100	1 119 547	87,29	163 070	12,71
TOMBOUCTOU	459 318	100	375 344	81,72	83 974	18,28
GAO	380 722	100	302 672	79,50	78 050	20,50
BAMAKO DISTRICT	658 275	100	-----	-----	658 275	100,
ENSEMBLE MALI	7 696 348	100	6 006 059	78,04	1 690 289	21,96

Source : Analyse du RGPH de 1987 : Etat de la Population

L'examen de ce tableau montre que les régions les plus urbanisées après le District de Bamako sont Gao et Tombouctou avec respectivement 20,50% et 18,28% de taux d'urbanisation ; Ségou vient en quatrième position avec 17,17%. Encore une fois, Koulikoro demeure la région la moins urbanisée avec seulement 11,72% de taux d'urbanisation. La forte urbanisation de Gao et Tombouctou peut-elle s'expliquer toujours de la même façon qu'en 1976 ? Une tentative de réponse sera donnée.

3.3 Importance Relative des populations urbaines

Tableau 8 : Population par zone de résidence et région en 1987

REGIONS	ZONE RURALE		ZONE URBAINE	
	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%
KAYES	925 910	15,42	141 097	8,35
KOULIKORO	1 057 541	17,61	140 427	8,31
SIKASSO	1 115 480	16,57	195 330	11,59
SEGOU	1 109 565	18,47	230 066	13,61
MOPTI	1 119 547	18,64	163 070	9,64
TOMBOUCTOU	375 344	6,25	83 974	4,97
GAO	302 672	5,04	78 050	4,62
BAMAKO DISTRICT	-----	-----	658 275	38,94
ENSEMBLE MALI	6 006 059	100,00	1 690 289	100,00

Source : Analyse RGPH de 1987-Etat de la population

L'examen de ce tableau montre qu'en 1987, Bamako regroupait à lui-seul 38,94% de la population urbaine. Elle est suivie de Ségou (13,61%) et Sikasso 11,59%, Gao et Tombouctou occupent les dernière et avant dernière positions avec respectivement 4,62% et 4,27%.

4. Évolution de la Population Urbaine entre 1976 et 1987

La comparaison des tableaux 4 et 7 montre une augmentation en valeur absolue de la population urbaine dans toutes les régions.

A l'intérieur de chaque région, l'importance relative de la population urbaine a augmenté au détriment de celle de la population rurale. Ceci s'expliquerait-il par l'exode rural dans chacune des régions ? Ceci fera l'objet d'un autre chapitre.

Le taux d'urbanisation est passé de 18,84% en 1976 à 23,96% en 1987. Ceci dénote une augmentation de l'ordre de 16% en 10 ans. Cependant, il faut noter que la population urbaine est concentrée dans quelques grandes villes seulement. C'est ainsi que 13 villes de plus de 20 000 habitants abritent plus de 71% de la population urbaine.

Le cas de Bamako est très particulier et mérite qu'on y porte une attention particulière par le fait qu'à lui seul, il abrite 38% de la population urbaine, laissant le reste des 71% (soit 33%) aux 12 autres localités de plus de 20 000 habitants.

Entre les deux recensements, la ville de Bamako est passée de 419 239 habitants à 658 275 habitants ; ce qui représente 57% d'augmentation. Bamako étant le plus gros centre urbain du Mali, les conséquences de son évolution seront étudiées dans le chapitre suivant et pourront être assimilées à quelque chose près à celles des centres urbains.

5. Conséquences Démo-Socio-économiques

Tableau 9 : Population des villes de plus de 20 000 habitants

VILLE	POPULATION	%
BAMAKO	658 275	54,30
SEGOU	88 135	7,27
MOPTI	74 771	6,16
SIKASSO	73 859	6,09
GAO	55 266	4,55
KAYES	50 993	4,20
KOUTIALA	48 698	4,01
KATI	34 315	2,83
TOMBOUCTOU	31 962	2,63
SAN	30 772	2,53
KITA	22 914	1,88
BOUGOUNI	22 374	1,84
KOULIKORO	20 795	1,71
TOTAL	1 213 129	100,00

Source : Principaux résultats d'analyse du RGPH 1987

L'examen de ce tableau qui donne les treize villes de plus de 20 000 habitants nous amène à la primauté de Bamako sur toutes les villes du Mali. En effet, elle occupe plus de la moitié de la population des villes de plus de 20 000 habitants. Cette situation s'explique par le fait que, en tant que seule capitale administrative et politique du Mali, Bamako joue en effet un rôle d'attraction sur les villages environnants et même lointains.

C'est ainsi qu'on assiste à un départ des jeunes villageois vers les grandes villes, notamment vers le District de Bamako à la recherche d'emplois et de meilleures conditions de vie. Les conséquences de cet exode rural se confondent ainsi avec les conséquences de l'évolution de la population urbaine à cause de la relation de cause à effet qui existe entre ces deux phénomènes. C'est ainsi que les migrations internes seront étudiées et leurs conséquences dégagées.

5.1. Migrations Internes

Les migrations d'origine rurale vers les centres urbains et surtout vers le District de Bamako, occupent une place importante au sein des mouvements migratoires maliens et feront l'objet de ce chapitre. Ceci est confirmé par l'étude des migrations suite au recensement général de la population et de l'habitat de 1987 selon laquelle 83% des résidents absents sont orientés vers l'intérieur du pays, 15% vers l'extérieur et 2% ont une destination inconnue.

Dans cette migration interne, Bamako joue un rôle extrêmement important comme le montrent les tableaux 10 et11.

Tableau 10 : Proportions de migrants et non-migrants durée de vie par région en 1976

REGIONS	MIGRANTS	NON-MIGRANTS	ENSEMBLE
KAYES	5,0	95,0	100
KOULIKORO	6,4	93,6	100
SIKASSO	9,1	91,7	100
SEGOU	8,3	95,3	100
MOPTI	4,7	96,3	100
TOMBOUCTOU	3,7	96,6	100
GAO	2,4	97,9	100
BAMAKO DISTRICT	35,1	64,9	100
ENSEMBLE MALI	8,1	91,9	100

Source : Les migrations au Mali (FNUAP - OI II)

Tableau 11 : Proportions de migrants et non-migrants durée de vie en 1987

RÉGIONS	MIGRANTS	NON-MIGRANTS	ENSEMBLE
KAYES	5,6	94,4	100
KOULIKORO	8,2	92,0	100
SIKASSO	10,2	89,8	100
SEGOU	8,4	91,6	100
MOPTI	6,3	93,7	100
TOMBOUCTOU	3,8	96,2	100
GAO	3,7	93,3	100
BAMAKO-DISTRICT	43,9	56,1	100
ENSEMBLE	10,4	89,6	100

Source : Analyse du RCP de 1987

Ces deux tableaux ont été établis à partir de la répartition des populations suivant le cercle de naissance et le lieu de résidence au moment du recensement, leur examen conduit à deux constats:

a) L'évolution de la migration durée de vie en 1976 et en 1987 avec le passage du taux de 8,1% à 10,4%, donc une certaine intensification de la migration durée de vie. Cette évolution est positive pour toutes les régions bien que d'intensité assez variable. C'est ainsi que le District de Bamako passe de 35,1% à 43,9% alors que Tombouctou ne passe que de 3,7% à 3,8% pendant la même période.

b) La distinction de trois zones

- Zone 1 : Kayes, Mopti, Tombouctou et Gao avec des taux inférieurs à 6% qui s'expliquent par leurs conditions climatiques (régions plus touchées par la sécheresse). Cette zone peut être considérée comme zone de départ des migrants (vers le Sénégal et la Mauritanie pour Kayes, vers l'Algérie et le Niger pour Gao).

- Zone 2 : Koulikoro et Ségou avec des taux inférieurs à 2% et une position géographique favorable (proximité de Bamako, bonne infrastructure routière) ; cette zone peut être considérée comme une zone de relais d'attraction secondaire.

- Zone 3 : Bamako-District et Sikasso avec des taux supérieurs à 9%, cette zone peut être considérée comme zone d'arrivée ou zone d'attraction des migrants.

Dans cette troisième zone, la région de Sikasso serait une porte de sortie vers la Côte-d'Ivoire alors que le District de Bamako, carrefour des grands axes de communication joue un rôle particulier en constituant certainement une sortie vers des horizons plus éloignés (France, Amérique, etc). Cette évolution des migrations ne va pas sans conséquences.

5.2. Conséquences Démo-Socio-Economiques

L'évolution urbaine due essentiellement aux migrations internes est sujette à beaucoup de problèmes étant donné que cet afflux des ruraux à destination de la ville est essentiellement le fait des hommes analphabètes, généralement célibataires et sans qualification professionnelle. C'est ainsi que les conséquences sont de divers ordres.

a) Du point de vue démographique.

Les migrations rurales-urbaines entrainent la modification de la structure de la population.

En effet, ce phénomène se remarque parfaitement dans le tableau suivant selon lequel, on remarque la prédominance du sexe féminin sur le sexe masculin pour toutes les régions excepté le district de Bamako qui compte 50,3% d'hommes pour 49,7% de femmes.

Cette situation peut effectivement s'expliquer par la migration urbaine qui est surtout le fait des hommes comme signalé dans le paragraphe précédent. Cette modification de la structure peut se manifester dans l'âge, l'instruction et même l'état matrimonial.

Tableau 12 : Répartition par sexe et région 1976 (%)

RÉGIONS	MASCULIN %	FÉMININ %	ENSEMBLE %
KAYES	47,4	52,6	100,0
KOULIKORO	48,7	51,3	100,0
SIKASSO	48,9	51,1	100,0
SEGOU	48,8	51,1	100,0
MOPTI	49,2	50,8	100,0
TOMTOUCTOU	49,2	50,8	100,0
GAO	49,2	50,8	100,0
BAMAKO DISTRICT	50,3	49,7	100,0
ENSEMBLE	48,9	51,1	100,0

Source : Analyse du RGP de 1976

b) Du point de vue économique

Ces flux engendrés par les migrations rurales-urbaines constituées essentiellement de jeunes actifs, contribuent à accroître la charge moyenne des actifs restés au village et affectent négativement le niveau de la production agricole. Ceci se remarque dans beaucoup de villages au Mali où les vielles personnes sont obligées d'avoir recours à la main d'oeuvre payante pour combler le vide laissé par les jeunes partis à l'exode.

Cette situation est particulièrement vraie pour un pays comme le Mali où l'agriculture est à forte intensité de main-d'oeuvre. Si la mécanisation n'intervient pas rapidement, les prix des produits agricoles peuvent accuser des hausses, entraînant ainsi des problèmes sociaux.

c) Du point de vue social

Les migrations, notamment l'urbanisation liée à l'exode rural engendrent de nombreuses distorsions à savoir :

- L'apparition de quartiers spontanés (bidonvilles) aux alentours immédiats de la grande ville due à la concentration excessive de la population dans la capitale.
- Une surabondance de main-d'oeuvre non qualifiée dans les centres urbains, ce qui tend à élever le taux de chômage.
- Une insatisfaction des besoins en santé, en effet, dans les centres urbains, les soins de santé ne sont pas accessibles à tout le monde ; encore moins à une population mal logée et sans emploi.
- Enfin, une certaine dégradation des moeurs entraînant la délinquance, la criminalité et la prostitution.

En effet, ces jeunes villageois, débarqués dans les centres urbains, ne trouvant pas souvent de travail, livrés à eux-mêmes peuvent s'adonner à des activités malsaines.

Enfin, signalons que les conséquences de ces migrations internes sont le mêmes que celles des migrations internationales et à quelque chose près celles des migrations internes conjoncturelles qui feront l'objet du prochain chapitre.

C. MOUVEMENTS MIGRATOIRES CONJONCTURELS ET CONSÉQUENCES DÉMO-SOCIO-ECONOMIQUES

D'une façon générale, les mouvements migratoires conjoncturels se résument à ceux occasionnés par les périodes de sécheresse comme celle de 1970. Pour illustrer cette affirmation, nous évoquerons l'enquête sociale menée auprès des populations déplacées du fait de la sécheresse, organisée par la Direction Nationale des Affaires Sociales en 1985.

1. Objectifs

1.1. Objectif général de cette enquête visait à dégager les éléments d'un programme de réhabilitation des conditions de vie des populations déplacées du fait de la sécheresse ;

1.2. Objectifs spécifiques étaient au nombre de trois :

- identifier les populations concernées par le phénomène;
- déterminer les conditions d'existence et les moyens de subsistance;
- dégager les perspectives de réhabilitation les plus acceptables par les populations elles-mêmes.

Cette étude semble bien appropriée pour le sujet qui est traité dans la mesure où d'une part la sécheresse a contribué à une modification de la distribution spatiale par le déplacement des populations vers des zones plus clémentes. D'autre part, l'objectif fondamental de l'étude cadre parfaitement avec le chapitre suivant qui traitera des programmes exécutés ou en cours d'exécution pour la redistribution spatiale de la population.

Ainsi, cette étude nous servira à plus d'un titre bien que toute l'étude ne soit pas utile pour le sujet. D'abord qui sont ces populations déplacées ?

2. Identification des populations déplacées

Mis à part le District de Bamako les régions de Kayes et Koulikoro, tout le pays a été touché par le phénomène de déplacements des populations. Ainsi, le flux migratoire s'est opéré du Nord-Est au Sud-Ouest. Cependant, trois régions ont été particulièrement touchées par ce départ massif ; il s'agit des trois régions les plus au Nord du Mali : Gao, Tombouctou et Mopti.

Dans le sens contraire, trois régions ont été contraintes d'offrir leur hospitalité aux populations déplacées ; il s'agit des Régions de Sikasso, Ségou et Mopti.

Ainsi, Mopti apparaît comme zone de départ et comme zone d'arrivée. Cette situation sera éclaircie ultérieurement. Les enquêtes se sont déroulées dans les zones d'accueil. Ainsi, il apparaît que les Régions de Mopti et Gao ont accueilli à elles seules près de 67,42% des familles déplacées.

Les populations déplacées ont certaines caractéristiques différentes de celles d'une population normale et qui peuvent avoir des conséquences graves sur leurs conditions de vie et leur développement économique.

Tableau 13 : Répartition de la population par tranches d'âge, sexe et réligion

RÉGIONS	AGES	EFFECTIF	POURCENTAGES
SIKASSO	0-14	H 2.029	24,3
		F 1.863	22,5
	15-44	H 1.351	16,2
		F 1.558	18,7
	45-++	H 1.448	17,3
		F 82	1
TOTAL		8.351	100
SEGOU	0-14	H 2.086	25,6
		F 1.656	20,4
	15-44	H 1.170	14,4
		F 1.579	19,3
	45-++	H 1.559	19,2
		F 92	1,1
TOTAL		8.134	100
MOPTI	0-14	H 6.899	11,3
		F 6.672	11,0
	15-44	H 4.776	7,8
		F 7.635	12,5
	45-++	H 33.606	55,2
		F 1.275	2,1
TOTAL		60 863	100
TOMBOUCTOU	0-14	H 1.487	21,5
		F 1.620	23,5
	15-44	H 995	14,4
		F 1.600	23,5
	45-++	H 994	14,4
		F 209	3,0
TOTAL		6.905	100
GAO	0-14	H 2.900	21,1
		F 2.662	18,6
	15-44	H 2.361	17,2
		F 2.654	21,0
	45-++	F 378	19,3
			2,7
TOTAL		13 748	100,0

Source : Enquête sociale des populations déplacées du fait de la sécheresse

La première remarque suscitée par l'examen de ce tableau est la suivante : le sexe ratio est en faveur des hommes (63% des hommes pour 37% de femmes). Toutefois, ce déséquilibre n'est réel que pour les classes d'âge extrême à savoir :

- les enfants (0 à 14 ans) qui représentent environ 30% de la population concernée parmi lesquels figurent 15,7% de garçons pour 14,7% de filles.

- les personnes qui tendent vers le troisième âge (plus de 45 ans) et qui représentent près de 43% de la population avec 41% d'hommes pour 2% de femmes.

La classe d'âge des adultes qui constitue la couche la plus active ne représente que 26,5% de la population concernée (soit à peu près le quart). D'où la deuxième remarque relative au poids des "Non Actifs" qui représentent environ 75%.

Cette situation, comme évoqué au début de ce chapitre peut avoir des conséquences économiques graves qui seront évoquées ultérieurement. Une remarque importante qui ne ressort malheureusement pas dans les tableaux, mais que l'étude mentionne, c'est la situation scolaire des enfants de ces communautés déplacées.

Il semble qu'aucun de ces enfants ne fréquente l'école. Ce qui se comprend aisément dans la mesure où ces populations quittent le site habituel à la recherche d'un toit et d'une subsistance.

Ces populations se sont déplacées vers où ? Ceci nous amène au paragraphe suivant qui a trait aux régions d'implantation.

3. Déplacements des Populations et Régions d'Implantation

Dans leur exode les familles sinistrées semblent avoir choisi leurs lieux d'implantation à partir de critères multiples parmi lesquels la similitude socio-culturelle est la plus apparente. Ainsi, après avoir croisé les données sur les régions d'origine et les régions d'accueil, les constats suivants ont été faits :

- l'itinéraire suivi est semblable au chemin de la migration saisonnière (exode ou transhumance);
- deux types de migration se sont dégagées avec une égale importance à Ségou et Mopti : la migration intra-régionale et la migration inter-régionale.

Cette situation pourrait s'expliquer d'une part, par la maîtrise de l'itinéraire de la migration saisonnière et d'autre part par la tolérance des zones d'accueil étant donné leur habitude à recevoir ces populations.

Cependant, les régions d'accueil n'ont pas été touchées de la même façon par ces mouvements conjoncturels comme le montre le tableau 14.

3.1. Répartition des familles par localité

Tableau 14 : Répartition des familles par région d'accueil

RÉGION	SIKASSO	SEGOU	MOPTI	TOMBOUCTOU	GAO	ENSEMBLE
EFFECTIF	1 453	1 396	5 567	1 005	2 407	11 828
%	12,28	11,80	47,07	8,50	20,35	100,00

L'examen de ce tableau montre que près de la moitié des populations déplacées se concentre à Mopti avec 47,7%, suivi de Gao avec 20,35% et de Sikasso avec 12,28%. Le cas de Gao pourrait susciter quelques questions. En effet, pour qui sait que Gao est l'une des régions les plus touchées par la sécheresse, on peut se demander comment 20% des populations déplacées se sont-elles réinstallées à Gao. Ceci nous amène à étudier les origines des populations déplacées.

3.2. Origines des Populations Déplacées

3.2.1 Région de Mopti

Selon l'étude, un peu plus de la moitié des populations déplacées de Mopti proviennent des autres régions. Ils sont essentiellement de Tombouctou (pour la majorité) et Gao.

La part de la migration inter-régionale à Mopti étant d'environ 43,2%, cette région apparait comme le cas typique d'imbrication des deux formes des migrations toutes empruntées à la migration saisonnière mais motivées par l'accentuation du phénomène de la sécheresse.

3.2.2. Région de Gao

Avec 20,35% des populations déplacées, le cas de Gao est assez particulier dans la mesure où cette région semble n'avoir reçu que ses propres ressortissants, l'immigration externe y étant insignifiante avec seulement 3,8% et ne concernant que quelques ressortissants de Tombouctou (populations frontalières).

Ce phénomène pourrait certainement expliquer le taux d'urbanisation élevé de cette région qui a été constaté dans un chapitre précédent. En effet, les populations de Gao se sont juste déplacées des villages vers les centres urbains avec l'espoir de trouver du travail afin de pouvoir subvenir à leurs besoins les plus élémentaires.

3.2.3. Région de Sikasso

Selon l'étude, la grande majorité des effectifs installés à Sikasso sont originaires des autres régions du pays ; la migration interne y est presque inexistante (2,3%).

C'est ainsi que la région de Mopti y est de loin la plus représentée. Elles est suivie de Ségou, ensuite de Tombouctou. Il faut noter que parmi ces populations déplacées, aucune n'est originaire de la région de Gao.

Cette région a donc été le point de ralliement de tous ceux qui sont partis des régions de Ségou et Mopti vers le Sud ; les cercles de Koutiala, Sikasso et Yanfolila étant ceux qui ont recueilli le plus grand nombre de familles. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les deux premiers cercle (Koutiala et Sikasso) abritent des entreprises agro-industrielles capables d'absorber les exodes des autres régions.

3.2.4. Région de Ségou

Comme la région précédente, avec 11,8% des effectifs des populations déplacées, la plupart de ces populations viennent des autres région du pays. En effet, elles sont de Tombouctou pour plus de la moitié, et de Mopti pour un peu plus du quart. Cependant, la migration interne n'est pas négligeable à Ségou (12,7%).

Deux facteurs semblent les plus déterminants dans le choix d'un lieu d'implantation ; il s'agit:

- du rôle joué par le cercle de Niono dans le commerce de bétail mais aussi dans la transhumance et la vie pastorale;
- de l'activité agro-industrielle de l'Office du Niger et de l'Opération Riz Ségou.

Ces deux facteurs entraînent souvent un flux de main-d'oeuvre saisonnière et toute une série d'occupations semi-urbaines (petit commerce, artisanat, pêche). On comprend aisément une certaine affluence vers ces deux cercles (Ségou, Niono).

3.2.5. Région de Tombouctou

Etant une région de très forte migration interne, la presque totalité des familles déplacées sont originaires de Tombouctou. Cela signifie que le déplacement s'est opéré des zones les plus fortement affectées vers les centres urbains et les points d'eau permanents comme dans le cas de Gao ; situation qui expliquerait aisément le taux d'urbanisation élevé de cette région constatée au chapitre "évolution de la population urbaine".

4. Conséquences Démo-Socio-Economiques

En plus des conséquences des mouvements migratoires citées dans le chapitre sur les migrations internes, les migrations conjoncturelles conduisent à d'autres conséquences liées à leur caractère assez spécial.

4.1. Du point de vue Démographique

L'inversion du sex-ratio en faveur des hommes est assez spécifique aux populations déplacées et conduit à une population non équilibrée. En effet, pour être démographiquement équilibrée, une population donnée doit être légèrement prédominante en femmes (51% environ) au risque d'entraîner des troubles socio-démographiques.

4.2 Du point de vue Économique

Ce genre de migrations entraîne des conséquences sur le plan économique. En effet, il est dit, dans l'identification des populations déplacées, que les "Non Actifs" représentent environ 75% des populations déplacées. Ce qui signifie que seuls 25% de ces populations cherchent à subvenir aux besoins de toute la famille. Cela montre économiquement le poids qui pèse sur les épaules du quart de ces populations.

Un autre facteur est l'importance du groupe des femmes seules chargées de famille qui représente plus du quart de l'effectif des chefs de famille. Économiquement, les familles dirigées par ces femmes sont défavorisées dans la recherche de moyens de lutte pour leur survie.

4.3. Du point de vue Social

Le fait qu'aucun enfant de ces populations déplacées ne fréquente un établissement scolaire entraînera des conséquences sociales graves. En effet, cette portion de jeunes va se trouver marginalisée dans un monde où la scolarisation prend de plus en plus de l'importance pour devenir le passeport de la vie.

A côté de ces conséquences, on peut citer les problèmes socio-sanitaires rencontrés par ces populations déplacées. C'est ainsi que durant les douze derniers mois qui ont précédé l'étude, ces populations ont souffert de deux épidémies à savoir la rougeole et le choléra qui ont été meurtrières pour les enfants les plus jeunes, donc plus fragiles et livrés à leur destin au grand désespoir des parents. Ceci a été confirmé par l'enquête qui a montré que toutes les familles déplacées (excepté six) ont enregistré au moins un décès la période tranche d'âge la plus touchée étant celle des enfants de 0 à 4 ans.

Ces trois chapitres montrent que la population est mal répartie sur le territoire national. Cette répartition est due à plusieurs facteurs : climatiques, écologiques et même conjoncturels. Face à cette situation des actions ont été entreprises en vue d'un redressement de la situation. Ces actions feront l'objet du chapitre suivant.

5. Matrice Migratoire

La matrice migratoire est obtenue par classement simultané des individus suivant le lieu de naissance et le lieu de résidence au moment du recensement.

Tableau 15 : Matrice migratoire, Lieu de Naissance, Lieu de Résidence en 1987

RÉGIONS NAISSANCES	KAYES	KOULIKORO	SIKASSO	SEGOU	MOPTI	TOMBOUCTOU	GAO	DISTRICT DE BKO	TOTAL
KAYES	1007 812	10 549	6 461	6 009	2 190	440	469	41589	1075523
KOULIKORO	12 997	1102 250	13 654	13 162	2 309	615	522	80715	1226225
SIKASSO	2 621	11 144	1 177 451	18 855	2 944	525	546	37011	1248097
SEGOU	3 381	23 486	42 415	1227 249	13 363	1776	1184	49712	136266
MOPTI	1 751	5 375	16 350	27 844	1201644	5365	1080	22901	1284310
TOMBOUCTOU	613	3 307	4 135	19 715	38227	441666	5175	13977	527015
GAO	724	1 669	1 817	3 277	5130	5748	366817	5757	390939
BAMAKO	9 029	17 365	11 014	9 594	3845	1245	1072	369019	422183
ETRANGER	27 879	22 823	35 512	16 926	12957	1938	3857	37598	159490
TOTAL	1067 007	1197 968	1 310 810	1339 631	1282617	459316	380722	658275	7696340
SOLDE MIG.	-8 516	-28 257	+ 62 713	-29 935	-1693	-67697	-10217	+ 236092	
TAUX MIGRATION	5,6	8,0	10,2	8,4	6,3	3,8	3,7	43,9	

Le tableau 15 donne d'une part la matrice migratoire régionale et d'autre part les soldes migratoires par région et les taux de migrations par région. Le solde migratoire est obtenu par la différence entre la population résidente et la population migrante de chaque région. Les taux de migrants concernent la proportion d'individus non nés dans la région.

On relève sur ce tableau que le District de Bamako et la région de Sikasso enregistrent un solde migratoire positif ceci suppose que ces deux entités abritent une forte population née ailleurs. Par contre les autres régions ont un solde négatif.

Le District de Bamako et la Région de Sikasso peuvent être considérés comme des pôles d'attraction des migrants. Le solde migratoire positif le plus élevé étant celui du District de Bamako, traduit son caractère plus attractif. Les autres régions peuvent être considérées comme des zones de départ des migrants. Il existe cependant une nette différence entre la région de Tombouctou et les autres régions. Ceci pourrait traduire le caractère particulierement répulsif de cette région. Les régions de Koulikoro et Ségou ont des situations semblables tandis que les régions de Kayes, Mopti et Gao peuvent constituer un même groupe.

II. LES PROGRAMMES EXÉCUTÉS OU EN COURS D'EXÉCUTION POUR LA REDISTRIBUTION SPATIALE DE LA POPULATION

Face à la situation décrite dans le chapitre précédent à savoir les déplacements de populations, des tentatives d'actions ont été entreprises à travers le programme de réhabilitation des victimes de la sécheresse.

2.1. PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES POPULATIONS DÉPLACÉES

L'objectif de ce programme était de redonner à ces populations les moyens leur permettant de subvenir à leurs besoins et à reconquérir leur autonomie afin d'éviter d'autres déplacements. Le programme comprend trois volets :

2.1.1. L'installation dans les régions de migration

Il s'agit essentiellement d'aider les chefs de familles déplacées qui veulent s'installer dans les régions d'accueil à trouver, selon leur activité habituelle de production, une implantation où ils pourraient s'installer et vivre de leur travail.

Cette opération est plus facile à conduire pour les Agriculteurs dont le mode de vie sédentaire ne sera pas mis à l'épreuve. Ce qui n'est pas le cas pour les Nomades (Éleveurs et Pêcheurs) qui ont besoin de reconstituer leur base de production (capital pastoral et piscicole).

2.1.2. L'installation dans la région d'origine

Il s'agit, dans les régions d'accueil, de préparer les retours à partir d'un contact presque individuel avec chaque famille. Ce qui ne semblait pas être une entreprise impossible compte-tenu de la disponibilité d'informations concernant chacune des familles.

Les régions d'origine, elles, devront être préparées à recevoir leurs ressortissants et à mener avec eux les processus de la réinstallation dans des zones qui auront été au préalable identifiées et sécurisées. Ceci ne devrait pas poser trop de problèmes etant donné que ces populations sont en réalité originaires de ces régions où elles auront certainement laissé des liens qu'elles n'auront qu'à renouer.

Pour le cas spécifique de cette étude, plus de la moitié des populations déplacées étaient intéressées par cette perspective. Les trois régions les plus touchées par la sécheresse (Mopti, Tombouctou et Gao) seront fortement sollicitées, ainsi partiront:

- de Sikasso pour Mopti, les paysans dogons du plateau
- de Ségou pour Tombouctou, les éleveurs du Gourma
- de Mopti pour Tombouctou et Gao, les éleveurs du Haoussa.

2.1.3. L'installation ailleurs

Ce troisième volet consiste en l'implantation des populations en un lieu autre que les zones de départ et d'accueil. Ce lieu devra permettre non seulement d'exercer correctement des activités de production afin de permettre de subvenir aux besoins, mais aussi de retenir celles-ci sur place afin d'éviter d'autres déplacements. Ceci nécessite donc que ces lieux soient dotés d'infrastructures indispensables à la réalisation des deux conditions citées (subsistance et fixation sur place).

C'est ainsi que pour le cas de l'étude des populations déplacées, c'est la zone de l'Office du Niger qui a été choisie. Peu de familles avaient choisi cette perspective d'aller s'installer ailleurs. Ce qui est d'ailleurs légitime, étant donné le caractère un peu aventurier de cette solution contrairement aux deux premières où les populations déplacées ont une connaissance préalable du milieu où elles comptent s'installer.

L'existence d'un système sécurisé de production et l'habitude d'encadrer des nouveaux colons justifie le choix de l'Office du Niger comme structure d'accueil de cette catégorie de populations déplacées.

L'enquête sur les populations déplacées du fait de la sécheresse a permis de développer les trois formules de réinstallation. Elles ont toutes été proposées à la suite de l'étude. Nous espérons pouvoir répondre à ces questions.

Afin de résoudre le problème de la mauvaise répartition spatiale, le Gouvernement du Mali a mené plusieurs autres actions, qui n'ont pas toujours eu un heureux aboutissement.

2.2. ESQUISSE D'UN SCHÉMA NATIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2.2.1. Introduction :

Après l'adoption d'une nouvelle politique de décentralisation pour mettre en place les conditions d'un développement à base communautaire, le Gouvernement Malien a crée une Mission de Décentralisation rattachée au Premier Ministre, en Janvier 1993.

La Mission de Décentralisation a pour missions essentielles de coordonner les activités liées à la mise en oeuvre de cette nouvelle politique de décentralisation. L'assistance des partenaires de bailleurs de fonds, PNUD, Banque Mondiale etc... ont été sollicités entre autres pour fournir un appui à un nouveau cadre conceptuel de gestion du développement qui associe les institutions de l'Etat chargées de la gestion du développement et les collectivités décentralisées en mettant à leur disposition, un cadre de référence, de cohérence et de coordination de leurs interventions sur le territoire national: une esquisse d'un schéma d'aménagement du territoire et de

développement basé sur le concept de développement humain durable.

2.2.2. Objectifs du projet :

Parmi les objectifs et résultats attendus au niveau de la Mission de Décentralisation par l'appui apporté par les partenaires au développement on peut noter entre auters :

Objectif 1 :

Appuyer l'élaboration et la mise en place d'instruments d'analyse et de gestion adaptés à la nouvelle politique de décentralisation en mettant à la disposition du Gouvernement et des collectivités décentralisées, un cadre cohérent de référence et de coordination pour les activités des différents intervenants sur le territoire.

Résultat 1 :

Mise en place de mise en oeuvre de la décentralisation et de coordination des activités des différents intervenants et partenaires dans ce domaine.

Résultat 2 : Esquisse d'un schéma d'aménagement du territoire (ESAT)

Objectif 2 :

Renforcement des capacités nationales en gestion de l'économie.

Ce projet d'une durée de 21 mois a déjà reçu un financement et est en cours d'exécution.

Le financement acquis au niveau du PNUD est de **1 087 177 $ US.**

La contribution des partenaires associés Banque Mondiale, CNUCED, CEA, BSP, DADSG s'élèvent à **234 294 $ US.**

La contribution du Gouvernement est de : **70 000 000 F CFA.**

III PROPOSITION DE NOUVEAUX PROGRAMMES

PROJET 1 : CONSEQUENCES DEMOGRAPHIQUES DES GRANDS OUVRAGES SUR LES POPULATIONS MIGRANTES

Le Mali dispose actuellement des ouvrages de développement qui ont des effets directs sur les mouvements des populations. On peut citer entre autres les plus importantes réalisations que constituent :

- le barrage de Markala construit en 1945 (région de Ségou)
- le barrage de Sélingué mis en service en 1985 (région Sikasso
- le barrage de Manantali construit dans le cadre de l'organisation régionale pour la mise en exploitation du fleuve Sénégal (région de Kayes).

On peut ajouter des infrastructures de portée limitée que sont des retenues d'eau ou des barrages de moyenne capacité.

La mise en place successive de ces ouvrages ont eu des effets sur les mouvements de populations à plusieurs niveaux :

1- Le déplacement des villages entiers pour l'implantation du lac artificiel de retenue d'eau en amont des ouvrages (voir Sélingué et Manantali).

2- La réimplantation des populations déplacées a entrainé des problèmes socio-économiques qui ne sont pas encore résolus complètement.

3- Les mouvements de certaines catégories socio-professionnelles vers les zones des ouvrages notamment les peuples pêcheurs (les Bozo et les Somono).

4- Sur le plan sanitaire, l'apparition de maladies hydriques telles que la bilharziose a été observée.

A l'ensemble de ces problèmes s'ajoutent des difficultés d'exploitations conséquentes des capacités offertes par les ouvrages aussi bien dans le domaine agricole que d'hydroélectrique.

Actions à mener

Il s'agit d'effectuer une étude sur les conséquences de la mise en place de ces ouvrages sur les mouvements volontaires ou non des populations et leurs effets socio-démographiques (mortalité, fécondité etc...). Les différentes étapes de l'étude sont :

1ère étape

exploitation des informations disponibles sur les différents ouvrages :

- localisation
- capacité
- coût
- mise en oeuvre
- impact sur le développement par rapport aux objectifs
- problèmes.

2è étape

Préparation technique de l'étude.

3è étape

- exécution de l'étude
- exploitation.

4è étape

- analyse
- publication des résultats.

Responsable du projet

La Division de l'Aménagement du Territoire se chargera de l'exécution du Projet en collaboration avec la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique.

PROJET 1 : CONSEQUENCES DEMOGRAPHIQUES DES GRANDS OUVRAGES SUR LES POPULATIONS MIGRANTES

DÉSIGNATION	MONTANT
1 Préparation technique	21 695 400
2 Recrutement et formation du personnel de collecte des enquêteurs, contrôleurs et superviseurs)	19 143 000
3 Collecte des données	63 810 000
4 Exploitation et analyse	82 953 000
5 Publication et Séminaire de dissémination	17 748 000
Total partiel	205 349 400
Divers	14 374 458
TOTAL GENERAL	**219 723 858**

FINANCEMENT RECHERCHÉ : 219 723 858 F CFA.

PROJET N°2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

INTRODUCTION :

Le Mali, vaste pays avec une superficie de 1 240 000 km², s'étend sur 1 800 km d'Est en Ouest et 1 500 km du Nord au Sud. Les conditions naturelles (climat, végétation et relief) ont largement influencé la distribution de la population sur le territoire national.

Si dans les régions sahélienne et désertique du Nord la densité de la population atteint à peine 1 habitant au km², elle peut par contre dépasser 10 habitants au km² dans les régions soudanienne et soudano-guinéenne du Sud.

1. PROBLEMATIQUE :

Le déséquilibre dans la répartition géographique de la population entraîne des problèmes tels que :

- la dégradation de l'environnement ;
- la dégradation des conditions de vie dans les zones de concentration caractérisée par :

  * le sous-emploi et le chômage ;

  * la délinquance juvénile ;

  * la surcharge des services sociaux (santé, éducation, transport etc...) surtout en milieu urbain.

2. CADRE GENERAL :

Le présent projet, prévu sur une période de trois (3) ans, s'inscrit dans le cadre général de la mise en oeuvre de la Politique Nationale de Population. Il s'appuiera sur les acquis du Projet PNUD/DADSG/MLI/94/003 "Renforcement des capacités de mise en place d'une gestion décentralisée du développement" dont un des résultats attendus est la définition d'une approche méthodologique pour l'élaboration de l'Esquisse du Schéma d'Aménagement du Territoire (ESAT) et des Fiches d'Orientation des Schémas Régionaux d'Aménagement et de développement (SRAD).

3. OBJECTIFS, RESULTATS, ACTIVITES :

Le projet a pour objectif l'élaboration et la mise à disposition des différents intervenants de méthodologies et d'outils pertinents et adaptés en vue d'atteindre une meilleure répartition spatiale de la population.

La réalisation des objectifs ci-après sera de nature à résoudre les problèmes sus-mentionnés:

Objectif 1 :

Mettre en place une banque de données relatives à certaines zones critiques du point de vue démographique telles que les vallées des fleuves Niger et Sénégal, le Delta Central du Niger, les zones des barrages de Sélingué et de Manantali, les grands centres urbains comme Bamako ou certains chefs-lieux de région et de cercle actuels etc...

Résultat 1.1 : l'analyse de la situation socio-économique de ces zones en réalisant les activités ci-dessous :

Activité 1.1 : l'élaboration de monographies avec une note particulière sur les aspects liés à la population ;

Activité 1.2. : la mise en place d'un système (informatisé) d'information sur lesdites zones (monographies, études diverses, répertoire documenté de projets etc...).

Objectif 2 :

Identifier les facteurs de déséquilibres zonaux et proposer des éléments de correction éventuels en réussissant :

Résultat 2.1 : à rendre la Division Stratégie d'Aménagement du Territoire de la Direction Nationale de la Planification (DAT) plus opérationnelle, notamment en matière d'aménagement du territoire, en particulier par :

Activité 2.1.1. : la formation et le perfectionnement en aménagement du territoier des agents de la Division (formation sur le tas, séminaires, ateliers, voyages d'études, stages) ;

Activité 2.1.2 : l'étude des potentialités, disparités et complémentarités zonales avec identification des moyens de correction nécessaires ;

Objectif 3 :

Aider à rendre opérationnels les organes et structures chargées des activités de planification régionale et décentralisée et d'aménagement du territoire en recherchant :

Résultat 3.1 : une meilleure maîtrise des méthodes et outils de planification régionale et d'aménagement du territoire par:

Activité 3.1.1 : la formation des élus et autres responsables régionaux et locaux en matière de planification régionale et d'aménagement du territoire (formation de longue durée, voyages d'études, formation sur le tas, séminaires, ateliers);

Activité 3.1.2 : l'appui technique aux élus et autres responsables régionaux et locaux dans le cadre de l'élaboration des études sus-indiquées (étude des potentialités, disparités et complémentarités zonales ; monographies de cercles).

Activité 3.1.3 : la sensibilisation des décideurs et des populations aux problèmes de l'aménagement du territoire.

4. BENEFICIAIRES-CIBLES DU PROJET :

- Agents de la DAT ;
- Agents des Directions Régionales du Plan et de la Statistique (DRPS) ;
- Elus et autres responsables régionaux et locaux.

5. APPORTS :

5.1 Apports du Gouvernement :

Personnel national :

- Agents de la DAT ;
- Agents des DRPS.

Il va sans dire que lesdites structures devront être renforcées en personnel.

Locaux :

Exonérations des droits de douane

5.2 Apports extérieurs :

Experts et Consultants Internationaux :

Trois (3) experts et trois consultants internationaux avec une expérience confirmée dans les pays en voie de développement sont requis.

Experts :

Ils devront avoir, de préférence, les profils ci-après :

- un (1) expert spécialiste en Aménagement du territoire (36 mois) ;
- un (1) expert Démographe (36 mois) ;
- un (1) expert spécialiste en Planification Régionale et Spatiale (18 mois).

Consultants :

- deux (2) consultants internationaux pour l'étude des potentialités, disparités et complémentarités zonales avec identification des moyens de correction nécessaires (5 mois);

- un (1) consultant international pour les problèmes de formation (1 mois) ;

- un (1) consultant national spécialisé en Documentation pour la mise en place de la Banque informatisée de données (1,5 mois).

Personnel d'appui :

- un (1) secrétaire-assistant administratif (36 mois) ;
- un (1) secrétaire-dactylographe (36 mois) ;
- deux (2) chauffeurs-mécaniciens (36 mois) ;
- un (1) reprographe (36 mois).

Equipement :

- un (1) véhicule de liaison ;

- un (1) véhicule tout-terrain ;

- du matériel et des fournitures de bureau ;

- des équipements et fournitures informatiques ;

- du matériel de reprographie ;

- de la documentation spécialisée en aménagement du territoire et en planification régionale : cartes de base, revues spécialisées, périodiques, études et publications diverses ;

- carburant ;

- divers.

6. BUDGET :

la contribution extérieure requise par ce projet s'élèvera à **737,594 Millions de F CFA** (cf. Budget en annexe) tandis que la valeur de la contribution du Gouvernement (salaire du personnel de contre-partie, locaux, exonération des droits de douane) atteint **270,0 Millions de F CFA.**

ANNEXE

BUDGET
(en millions de F CFA)

1. Personnel du Projet			**477,74**
1.1. Experts/Consultant Internationaux			**426,205**
Expert			**286,65**
- Aménagiste	: 3,185 X 36 mois X 1	=	114,66
- Démographe	: 3,185 X 36 mois X 1	=	114,66
- Planificateur	: 3,185 X 18 mois X 1	=	57,33
Consultants			**82,225**
- Etudes zonales	: 7,475 X 5 mois X 2	=	74,75
- Formation	: 7,745 X 5 mois X 1	=	7,475
1.2. Personnel d'appui administratif			**47,7**
- Secrétaire administratif	: 0, 45 X 36 X 1	=	16,2
- Secrétaire-dactylographe	: 0, 30 X 36 X 1	=	10,8
- Chauffeur-mécanicien	: 0,2 X 36 X 2	=	14,4
- Reprographe	: 0,175 X 36 X 1	=	6,3
1.3. Voyages officiels			**25,0**
1.4. Frais de mission			**35,0**
1.5. Consultants nationaux			**1,165**
- Documentation informatisée			1,165
2. Formation			**57,8**
2.1. Formation de longue durée	**3,5 X 5**	=	**17,5**
2.2. Voyages d'études		=	**18,4**
2.3. Formation sur place		=	**21,9**
3. Equipement			**118,0**
- Véhicule tout-terrain		=	21,0
- Véhicule de liaison		=	10,0
- Matériel et fournitures de bureau		=	30,0
- Equipements et fournitures informatiques (DAT, régions et District) : 2,7 X 10		=	27,0
- Equipement de reprographie		=	5,0
- Documentation spécialisée		=	20,0
- Fonctionnement et entretien		=	5,0

4. Divers		84,054
4.1. Dépenses afférentes aux rapports	=	17,0
4.2. Divers	=	67,054
TOTAL BUDGET	=	737,594